

Vers le monitoring de l'Espece romand de la formation : un état des lieux

Elisabetta Pagnossin
Franca Armi
Alina Matei



Vers le monitoring de l'Espace romand de la formation : un état des lieux

Elisabetta Pagnossin

Franca Armi

Alina Matei

IRDP
Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. ++41 (0) 32 889 86 18
Fax ++41 (0) 32 889 69 71

E-mail: documentation@irdp.ch
<http://www.irdp.ch>

Fiche bibliographique

Pagnossin, Elisabetta, Armi, Franca & Matei, Alina. – Vers le monitoring de l'Espace romand de la formation: un état des lieux. – Neuchâtel: Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), 2014. – 48 p. ; 30 cm. - (14.6)

CHF 10.--

Mots-clés: Politique de l'éducation, Observation, Gestion, Système d'enseignement, Coordination scolaire, Indicateur, Norme, Rapport, Traitement des données, Analyse de contenu, Analyse comparative, Suisse, Suisse romande

Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble du personnel administratif de l'IRDP pour l'aide apportée. Plus particulièrement, nous remercions Nathalie Nazzari pour son travail de mise en page.

Afin de faciliter la lecture, seul le genre masculin est employé pour désigner de manière égale les personnes des deux sexes.

Cette publication est également disponible sur le site de l'IRDP
<http://publications.irdp.relation.ch/publications>

La reproduction totale ou partielle des publications de l'IRDP est en principe autorisée, à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

Photo de couverture : Maurice Bettex – IRDP

Résumé

Le présent document a pour objectif de faire le point sur la disponibilité des outils nécessaires au monitoring de l'éducation à l'échelle romande. Pour ce faire, nous analysons le rapport « L'éducation en Suisse. Rapport 2014 » du point de vue de la Suisse romande, ainsi que les dossiers IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation ». Des difficultés telles que la standardisation des définitions et des données intercantionales, ainsi que la différenciation dans les cantons bilingues seront également abordées. Les conclusions mettent en évidence les lacunes et les problèmes qui restent à résoudre pour avoir des données nécessaires et suffisantes pour le processus de monitoring de l'Espace romand de la formation.

Zusammenfassung

Dieses Dokument dient dazu, die Verfügbarkeit der für das Monitoring der Bildung in der französischen Schweiz erforderlichen Instrumente auszuloten. Zu diesem Zweck analysieren wir den « Bildungsbericht Schweiz 2014 » aus dem Blickwinkel der französischsprachigen Schweiz sowie die Unterlagen des IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation ». Ausserdem befassen wir uns mit verschiedenen Fragestellungen wie der Standardisierung von Definitionen und der Differenzierung in zweisprachigen Kantonen. In den Schlussfolgerungen zeigt sich, welche Lücken und offenen Fragen noch zu schliessen bzw. zu lösen sind, bis die für ein Bildungs-Monitoring des Bildungsbereichs in der Westschweiz erforderlichen Instrumente in ausreichendem Umfang zur Verfügung stehen.

Riassunto

L'obiettivo di questo documento è di fare il punto sulla disponibilità degli strumenti necessari al monitoraggio dell'educazione in Romandia. Per farlo, analizziamo il « Rapporto sul sistema educativo svizzero 2014 » rispetto alla Svizzera romanda e i dossieri IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation » [Documenti informativi e indicatori dello Spazio romando della formazione]. Abborderemo anche le difficoltà di standardizzazione delle definizioni e dei dati intercantionali come pure la differenziazione per i cantoni bilingue. Le conclusioni evidenziano le lacune e i problemi che bisogna ancora risolvere per avere dei dati necessari e sufficienti per il processo di monitoraggio dello Spazio romando della formazione.

Summary

The purpose of this document is to review the availability of the tools needed to monitor education in French-speaking Switzerland. For this purpose, we analyse the « Swiss Education Report 2014 » from the point of view of French-speaking Switzerland as well as the IRDP dossiers « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation ». Difficulties such as the standardisation of the definitions and inter-cantonal data, together with differentiation in the bilingual cantons, will also be discussed. The conclusions highlight the gaps and issues which remain to be resolved to obtain necessary and sufficient data for the monitoring process for the Training Space in French-speaking Switzerland.

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Introduction..... | 7 |
| 2. Soutien au processus de monitoring de l'Espace romand de la formation (ERF)..... | 9 |
| 3. Rapport national sur l'éducation (RES14)..... | 13 |
| 3.1 Le processus de monitoring de l'éducation en Suisse (2010-2014)..... | 13 |
| 3.2 Les objectifs politiques nationaux | 16 |
| 3.3 Structure du rapport national sur l'éducation..... | 16 |
| 3.4 Sources des données du rapport national sur l'éducation..... | 17 |
| 3.5 La Suisse romande dans le rapport national sur l'éducation | 17 |
| 4. Dossiers IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF »..... | 21 |
| 4.1 Les premiers dossiers de l'IRDP | 21 |
| 4.2 Le dossier IRDP concernant l'année 2013 | 22 |
| 4.3 Structure du dossier IRDP concernant l'année 2013..... | 22 |
| 4.4 La Suisse romande dans le RES14 et dans le dossier IRDP – année 2013..... | 23 |
| 4.5 Des idées tirées du RES14 pour la version du dossier IRDP – année 2014 | 25 |
| 4.6 Développements envisageables | 26 |
| 5. Pour une meilleure description et connaissance de l'ERF | 29 |
| 5.1 Standardisation des données intercantionales..... | 29 |
| 5.2 Les cantons bilingues..... | 31 |
| 5.3 L'ERF et la région « Suisse romande » | 33 |
| 5.4 Travaux en cours à l'IRDP..... | 34 |
| 6. Conclusions et perspectives..... | 37 |
| 7. Références | 41 |
| 8. Annexes..... | 43 |
| 8.1 Liste des figures dans le RES14 concernant une partie ou l'ensemble de la Suisse romande | 43 |
| 8.2 Liste des figures du dossier IRDP – année 2013..... | 45 |
| Liste des abréviations | 48 |

1. Introduction

Ce texte vise à établir un état des lieux des outils disponibles pour le monitoring de l'Espace romand de la formation (ERF). Ce document fait suite à la rédaction d'une étude de faisabilité mandatée le 30 juin 2011 par le secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ce rapport d'expertise pour la présentation de documents informatifs et d'indicateurs de l'Espace romand de la formation a été transmis au mandant en décembre 2011 et publié en décembre 2012 (Pagnossin & Armi, 2012).

Dans cette étude de faisabilité, après une brève introduction générale sur le concept d'indicateur, nous avons discuté des difficultés et des contraintes inhérentes à la collecte, à la construction, ainsi qu'à la présentation des données intercantionales par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD P). Divers cadres d'organisation d'indicateurs cantonaux et nationaux avaient été présentés avant de proposer un exemple concret sur lequel développer une réflexion et initier une discussion ouverte à d'autres chercheurs et acteurs de l'éducation. Dans ce rapport figuraient également plusieurs exemples de présentation graphique de documents informatifs et d'indicateurs sous différentes formes ainsi que des suggestions d'utilisation future. Une part importante de cette étude de faisabilité consistait à mettre en avant les difficultés rencontrées et les problèmes qui restaient à résoudre afin de collecter et de présenter des informations de manière périodique. Le rapport se terminait par des exemples de supports envisageables (papier et numérique), avec des propositions concrètes et en soulignant leurs caractéristiques (avantages et inconvénients). Il montrait aussi les contraintes liées aux ressources humaines et financières nécessaires pour leur production. Après cette étude de faisabilité, le travail de l'IRD P dans ce domaine a continué conformément au programme d'activité de la CIIP (2013-2015) dans lequel l'IRD P est officiellement impliqué.

La parution en février 2014 de l'ouvrage « L'éducation en Suisse – Rapport 2014 » (RES14), édité par le Centre suisse de coordination de la recherche en éducation (CSRE), nous a donné l'occasion de faire à nouveau le point sur la disponibilité des outils nécessaires au monitoring de l'éducation à l'échelle romande. C'est l'objet du présent document.

- Mandat CIIP (2011) → Etude de faisabilité (2012)
- Dossiers annuels IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF » (depuis 2011)
- Parution de « L'éducation en Suisse – Rapport 2014 » (RES14)



Rapport IRDP: « Vers le monitoring de l'ERF: un état des lieux »

Après une brève introduction sur l'Espace romand de la formation (ERF), sa création, ses objectifs et ses exigences pour qu'il devienne une réalité, nous abordons la définition du processus de monitoring. Nous analysons ensuite le rapport national sur l'éducation (RES14) en décrivant son historique, ses objectifs, sa structure, ses figures¹ et ses sources. Un accent particulier est mis sur les données ayant trait à des informations sur la Suisse romande que ce soit par canton ou par région. Ce passage est indispensable si nous voulons mesurer l'utilité de ce rapport pour le monitoring romand.

Le chapitre suivant porte sur les dossiers annuels IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF » édités pour la première fois avec des informations pour l'année de référence 2011. Après une présentation de l'évolution conceptuelle, de la réalisation et de la finalité de ces dossiers, nous faisons une comparaison entre les deux documents. Plus précisément, nous analysons les données concernant la Suisse romande contenues dans le RES14 et celles du dossier IRDP (année 2013) et nous regardons s'il y a des informations que nous pouvons ajouter, de manière avantageuse, à la version du dossier pour l'année 2014.

Dans le dernier chapitre, nous reprenons la discussion sur les difficultés, déjà évoquées dans l'étude de faisabilité de l'IRDP (2012), telles que la standardisation des données intercantionales, la réalité des cantons bilingues avec le manque de données comparables et le problème inhérent aux définitions concernant la définition d'« Espace romand de la formation » et de région « Suisse romande ». Nous décrivons brièvement les travaux en cours à l'IRDP ainsi que des exemples de thématiques qui pourraient être explorées pour pallier, au moins en partie, l'absence relative actuelle de données intercantionales comparables.

¹ Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux.

2. Soutien au processus de monitoring de l'Espace romand de la formation (ERF)

Si le Plan d'études romand (PER), avec la Convention scolaire romande (CSR), a permis « de jeter les bases d'un véritable Espace romand de la formation (ERF) »², ce dernier ne deviendra une réalité que lorsqu'il sera possible de s'appuyer sur des données fiables pour le décrire et l'analyser. Plusieurs documents de référence vont dans ce sens et ils nous permettent « de cerner les objectifs déclarés par les autorités scolaires et de fournir, dans les limites de leur existence et de leur disponibilité, les indicateurs qui permettent de vérifier (ou non) leur atteinte » (Pagnossin & Armi, 2012, p. 8).

En l'absence de directives précises et de demandes spécifiques de la part des décideurs dans leur activité de pilotage du système, nous nous sommes référés, pour notre réflexion, à un certain nombre de documents de base qui sont énumérés ici par ordre chronologique :

- La Déclaration de la CIIP relative aux finalités et objectifs de l'école publique, du 30 janvier 2003³.
- La Déclaration politique de la CIIP sur son intention de créer l'ERF avec un plan d'étude romand comme outil central de coordination, du 15 avril 2005⁴.
- Les modifications des articles constitutionnels adoptées en votation par le peuple et les cantons le 21 mai 2006; ces changements visent la qualité et la perméabilité de l'Espace suisse de la formation ainsi que l'harmonisation de certains paramètres structurels de l'instruction publique⁵.
- L'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Concordat HarmoS) entré en vigueur le 1.8.2009 et dont le délai de mise en œuvre est fixé au 31 juillet 2015⁶.
- La Convention scolaire romande (CSR), entrée en vigueur le 1.8.2009 et dont le délai de mise en œuvre est également fixé au 31 juillet 2015. Cette Convention confirme plusieurs objectifs visés par le Concordat HarmoS, met en œuvre – au niveau de la CIIP – les tâches que le Concordat HarmoS délègue aux conférences régionales, et règle les domaines de coordination spéciale. Le Concordat HarmoS et plus particulièrement la CSR permettent aux cantons de définir des buts prioritaires communs pour la scolarité obligatoire⁷.
- Programme d'activité de la CIIP (2013-2015)⁸.

² Cf. « Déclaration politique de la CIIP du 15.4.05 ». http://www.ciip.ch/la_ciip/documents_officiels/declarations_politiques

³ http://www.ciip.ch/la_ciip/documents_officiels/declarations_politiques

⁴ http://www.ciip.ch/la_ciip/documents_officiels/declarations_politiques

⁵ <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2006/3033.pdf>

⁶ Pour davantage d'informations, cf. <http://www.edk.ch/dyn/11737.php>.

⁷ http://www.ciip.ch/formation/presentation/convention_scolaire_romandehttp://ciip/formation/presentation/convention_scolaire_romande

⁸ http://www.ciip.ch/la_ciip/documents_officiels/programmes_d_activite

De plus, l'élaboration d'un système d'informations et d'indicateurs pertinents au niveau romand est également demandée par la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP-CSR)⁹ et par les responsables cantonaux, dans le but de suivre l'avancement de l'implémentation de la CSR dans le cadre de l'ERF. Après la ratification du Concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR), l'ERF¹⁰ est devenu une réalité légale pour tous les cantons romands. Ces accords fixent un cadre contraignant qui transfère certaines compétences cantonales à la CIIP. En particulier la CSR fixe les responsabilités de la CIIP dans le chapitre « Coopération intercantonale obligatoire » (Chapitre 2 de la CSR). Les activités de la CIIP découlant de la coopération obligatoire sont contrôlées par les parlements cantonaux par l'intermédiaire de la CIP-CSR (Chapitre 5: « Contrôle parlementaire »). Mais la CSR (Chapitre 3, art. 17) prévoit également une coopération intercantonale non obligatoire permettant à la CIIP d'élaborer des recommandations à l'intention des cantons dans tous les domaines relatifs à l'instruction publique, à la formation et à l'éducation. Par conséquent, si les documents informatifs et les indicateurs de l'Espace romand de la formation doivent d'abord couvrir le champ de la coopération intercantonale obligatoire, les objets de la coopération obligatoire ne peuvent pas toujours être considérés isolément¹¹.

L'hypothèse sous-jacente au processus appelé monitoring¹² est de permettre à l'action politique de pouvoir s'appuyer sur des données scientifiques et objectives¹³. Le rôle des chercheurs consiste à proposer des outils construits sur des bases scientifiques, apporter des informations, principalement chiffrées, destinées aux responsables politiques chargés du pilotage du système éducatif dans le cadre de l'ERF et des domaines d'activités dont la CIIP est responsable. Il s'agit donc de fournir avant tout des outils d'analyse et d'aide à la décision aux responsables politiques¹⁴. Les informations chiffrées permettent, par exemple, de décrire une réalité ou de mesurer un éventuel décalage entre les objectifs visés et la réalité observable. Dans ce sens aussi la comparaison est importante. Or, de notre point de vue, la Suisse romande, en tant qu'espace intercantonal, ne dispose pas encore de données suffisantes et précises pour de telles analyses. Les données sont peu nombreuses, éparées, fréquemment indisponibles avec une différenciation pour les parties francophones des cantons bilingues et parfois difficilement comparables à cause des définitions différentes.

⁹ Les articles 21 à 25 de la CSR concernent la CIP-CSR.

¹⁰ <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=726>

¹¹ Par exemple, « le Plan d'études romand (PER) et les grilles horaires (...) sont des objets étroitement liés, le premier faisant partie des accords intercantonaux, le deuxième relevant de la compétence des cantons. Cependant, pour comprendre comment le PER est mis en œuvre et pour interpréter les résultats scolaires qui en seront la conséquence, il est important de prendre en considération des informations relatives aux grilles horaires. De même, pour analyser la transition, il est utile de disposer des informations sur le secondaire II si l'on veut comprendre les effets de la scolarité obligatoire, relevant elle, de la coopération intercantonale obligatoire prévue par la CSR. » (Pagnossin & Armi, 2012, p. 9)

¹² Des précisions sur le processus de monitoring en Suisse sont présentées dans le chapitre 3.1.

¹³ Pour les dossiers IRDP, nous avons adopté une démarche similaire à celle décrite dans le RES14 (p. 17), à savoir: « nous nous sommes efforcés de définir, pour chaque degré, une série d'objectifs importants, en nous fondant d'une part sur les documents officiels mis à disposition par les autorités compétentes et d'autre part sur les études existantes ». Il est vrai que, vu la structure des dossiers IRDP, nous n'avons pas pu souligner les très nombreuses lacunes d'informations pour des objectifs, à nos yeux, incontournables.

¹⁴ Ce rôle des chercheurs et des outils qu'ils produisent pour permettre le monitoring est également mis en avant par les rapports nationaux. En effet, dans la préface du rapport de 2010, on peut lire que le rapport national sur l'éducation en Suisse « s'adresse en priorité aux autorités responsables du pilotage du système éducatif auxquelles (il) fournit, pour étayer leurs décisions politiques, des données empiriques et tenant pleinement compte de la complexité du système suisse de formation. Il présente cependant aussi un grand intérêt pour tous les acteurs du système éducatif ainsi que pour le grand public. » (CSRE, 2010, p. 6)

Pour cette raison, les chercheurs de l'IRDP poursuivent leur travail afin de rassembler, contrôler les informations existantes et pertinentes en explorant différentes sources¹⁵ en fonction des besoins actuels et à venir. A cet effet, ils continuent à développer, promouvoir et mettre à disposition les informations récoltées et les indicateurs retenus relatifs à l'ERF, mis à jour régulièrement dans le dossier « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation », édité annuellement depuis 2011. Ils vont notamment créer et mettre en place des outils qui contribuent au pilotage de l'ERF en permettant d'offrir les fondements pour le processus de monitoring. De plus, ils peuvent proposer et développer des analyses ponctuelles centrées sur des thématiques d'actualité ou sur des aspects précis de l'ERF. En parallèle, l'équipe de l'IRDP va œuvrer afin que la standardisation et la fiabilité des données cantonales jugées pertinentes à l'échelle romande soient améliorées.

Pour pouvoir mener à bien ce travail, des collaborations sont naturellement indispensables avec les services statistiques cantonaux et/ou les centres de recherche cantonaux (SRED, URSP) et nationaux (tels le Centre d'information et de documentation de la CDIP (IDES), le Centre suisse de coordination de la recherche en éducation (CSRE), l'Office fédéral de la statistique (OFS), les Hautes Écoles universitaires et pédagogiques romandes et le Swiss Centre of Expertise in the Social Sciences (FORS)).

¹⁵ Les sources consultées sont celles qui produisent des données (services cantonaux ou nationaux, centres de recherche, etc.), qui les récoltent (par exemple, OCDE) ou qui les analysent (Rapport national sur l'éducation). Il y a également la possibilité d'analyser, en prenant aussi en compte des aspects contextuels, et d'intégrer des données tirées d'évaluations, d'enquêtes ou de tests de vérifications déjà disponibles et/ou prévus, comme actuellement les résultats romands aux enquêtes PISA, ainsi que les résultats futurs des Épreuves romandes communes (EPROCOM) et des tests de vérification des compétences de base prévus respectivement par la CSR et le concordat HarmoS.

3. Rapport national sur l'éducation (RES14)

« L'art. 61a de la Constitution fédérale prévoit que, dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de la formation (al. 1) et qu'ils coordonnent leurs efforts et approfondissent leur coopération (al. 2). Le monitoring de l'éducation en Suisse est un instrument capital pour la réalisation de ce mandat. Il contribue à fonder la politique de l'éducation sur des données probantes en collectant, traitant et analysant, de manière systématique, à long terme et sur des bases scientifiques, des informations sur le système éducatif suisse et son environnement. » (CSRE, 2014, p. 6)

3.1 Le processus de monitoring de l'éducation en Suisse (2010-2014)

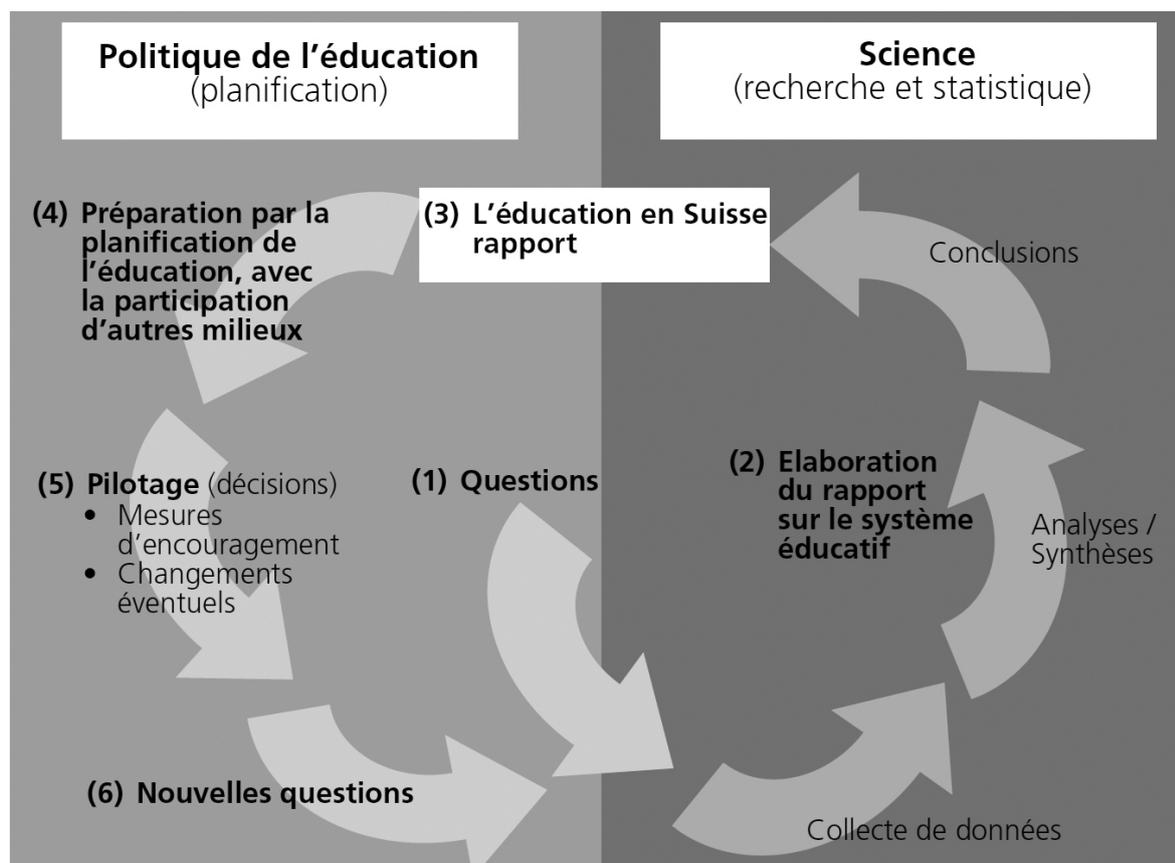
Afin de cerner la conception suisse du monitoring de l'éducation¹⁶ (cf. Figure 1), « la Confédération et les cantons définissent le processus de monitoring comme suit :

'Le monitoring de l'éducation consiste en la collecte et le traitement – de façon systématique et à long terme – d'informations relatives à un système éducatif et à son environnement. Il sert de base à la planification de l'éducation, aux décisions de politique éducative, à un compte rendu de l'état d'un système éducatif et au débat public'.

(...) Le monitoring de l'éducation en Suisse se fonde pour l'essentiel sur les besoins et les questionnements de la politique de l'éducation ou, plus exactement, des autorités cantonales et fédérales responsables du pilotage du système. La statistique de l'éducation collecte les données et mets des indicateurs à disposition. Il incombe ensuite à la recherche en éducation d'analyser et d'interpréter ces données (...). Ce faisant, les chercheurs doivent aussi identifier les lacunes qui peuvent se manifester aussi bien dans l'établissement des données que dans les apports de la recherche. » (CSRE, 2006, pp. 6-7)

¹⁶ Nous signalons que d'autres citations peuvent expliciter davantage la conception suisse du processus de monitoring. « Qu'entend-on par monitoring de l'éducation ? Il s'agit du processus qui consiste à collecter, traiter et analyser de manière systématique, sur la durée et en se fondant sur les résultats de la recherche, des informations sur le système éducatif suisse et sur son environnement. » (CSRE, 2010, p. 6) Et encore ? « Par monitoring d'un système d'éducation, on entend la collecte et le traitement systématiques et à long terme d'informations sur un système éducatif et son environnement. Ce travail sert de base de planification, étaye les décisions politiques, rend compte de la situation et éclaire le débat public (...). Le monitoring de l'éducation en Suisse est un processus cyclique. Le rapport périodique sur l'éducation en Suisse est l'un des produits de ce monitoring. Il compile les connaissances les plus récentes sur le système éducatif suisse. Constitué à partir de données issues de la recherche, de la statistique et de l'administration, il inclut tous les niveaux d'enseignement, de la scolarité obligatoire à la formation continue. » (www.edk.ch/dyn/12046.php, consulté le 10.7.2014)

Figure 1 – Le processus de monitoring



Source : (CSRE, 2006, p. 7) <http://www.skb-f-csre.ch/fileadmin/files/pdf/bildungsmonitoring/Bildungsbericht.f2006.pdf>

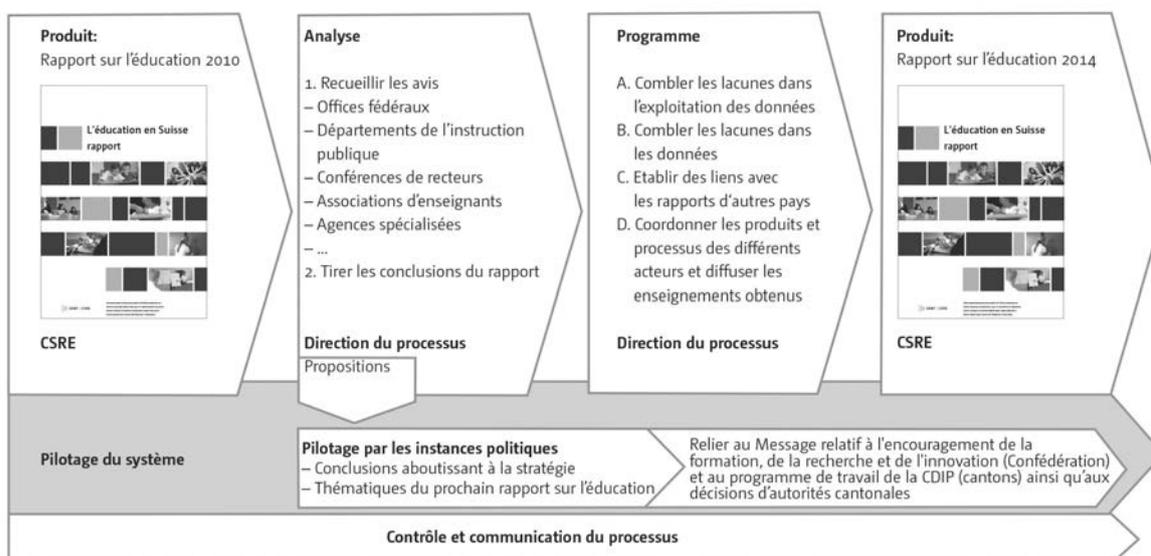
Le Rapport sur l'éducation de 2010 (CSRE, 2010, p. 6) présente une description détaillée du processus de monitoring du système d'éducation en Suisse (Figure 2, reprise également dans le rapport de 2014) « qui est piloté conjointement et de façon paritaire par la Confédération et les cantons. Du côté de la Confédération, cette responsabilité incombe à la cheffe du Département fédéral de l'économie (DFE) et au chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et, du côté des cantons, au Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Au niveau administratif a été mise sur pied une direction du processus, qui est elle aussi gérée conjointement par la Confédération et les cantons. Elle réunit les représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle (OFFT) chargé de la mise en œuvre, du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ainsi que des membres du Secrétariat général de la CDIP et deux représentants cantonaux. » Depuis lors, des changements sont survenus à la direction de ces Départements, qui ont également subi des modifications¹⁷.

La Direction du processus a choisi le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) pour élaborer les rapports sur l'éducation en Suisse. Ces rapports seront analysés « de manière systématique, à différents niveaux et sous différentes perspectives, dans le cadre du processus du monitoring de l'éducation. Seront associés à cette analyse les personnes ou les milieux suivants : administration de l'éducation, autorités scolaires, autorités des hautes écoles, recherche en éducation, institutions de formation des enseignants, enseignantes et enseignants, organisations du monde du travail et autres

¹⁷ Le Département fédéral de l'économie (DFER) englobe actuellement l'économie, la formation et la recherche et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est constitué de la fusion de l'OFFT et du SER.

cercles intéressés (...). Puis, sur la base des résultats de cette analyse, les autorités politiques fixeront de nouveaux objectifs, concevront des stratégies et prendront des mesures sur le plan du pilotage du système d'éducation. » (CSRE, 2010, p. 8)

Figure 2 – Le processus de monitoring de l'éducation en Suisse (2010-2014)



Source : CSRE (2010, p. 7 et 2014, p. 6) http://www.skbf-csre.ch/fileadmin/files/pdf/bildungsmonitoring/epaper-bildungsbericht-2014fr/epaper/pdf/page_6.pdf

Le rapport 2014 (RES14) sur l'éducation en Suisse¹⁸ (CSRE, 2014) a donc été élaboré par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Il fait suite au rapport de 2010 (CSRE, 2010) et s'inscrit dans le cadre du monitoring à long terme de l'éducation dans notre pays. Il faut noter que ces deux rapports ont été précédés d'une version pilote de 2006 qui a servi à mettre au point et à modeler le processus du monitoring de l'éducation (CSRE, 2006). Avec une parution cyclique tous les quatre ans, ce rapport a pour objectif de fournir des informations sur le système éducatif suisse et son environnement, traitées et présentées de manière systémique et fondées sur des bases scientifiques.

Il faut préciser que « le rapport sur l'éducation présente des résultats, mais n'impose pas de ligne de conduite concrète aux acteurs en charge de la politique et de la planification de la formation »¹⁹. Par ailleurs, s'agissant de récolter des informations pertinentes pour l'évaluation et le pilotage du système éducatif, ce rapport ne couvre qu'une partie de la recherche en éducation.

Comme précisé dans la préface du RES14 (p. 6), une phase d'analyse approfondie, entre les deux rapports, « a permis à la Confédération et aux cantons de dégager des constats et de formuler des objectifs pour le pilotage et le développement du système d'éducation. Elle a également permis d'identifier des travaux de recherche qu'il serait nécessaire d'entreprendre, de mettre à jour certaines lacunes importantes dans les données et de prendre des mesures afin de les combler ».

¹⁸ <http://www.skbf-csre.ch/fr/monitorage-de-leducation/rapport-2014/>

¹⁹ SEFRI / CDIP, Communiqué de presse du 11.2.2014, <http://www.sbf.admin.ch/aktuell/medien/00483/00594/index.html?lang=fr&msg-id=51958> (consulté le 11.2.2014).

3.2 Les objectifs politiques nationaux

La Déclaration sur les objectifs politiques communs concernant l'Espace suisse de la formation, *Valorisation optimale des chances*²⁰, adoptée en 2011 par la Confédération (Département fédéral de l'intérieur – DFI et Département fédéral de l'économie – DFE) et la CDIP, « est l'un des principaux produits de la phase d'évaluation de ce premier cycle complet du processus de monitoring. Les deux niveaux de l'Etat fédéraliste y scellent leur coopération en formulant pour la première fois des objectifs politiques communs, à réaliser dans la décennie. Pour y parvenir, la Confédération et les cantons les traduisent en mesures applicables à leurs domaines de compétences respectifs » (CSRE, 2014, p. 7).

Les objectifs retenus sont les suivants :

- harmoniser l'école obligatoire,
- augmenter la proportion d'élèves avec un titre de degré secondaire II,
- garantir à long terme un accès sans examen aux Hautes Écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale,
- assurer la comparabilité internationale des diplômes de formation professionnelle supérieure,
- offrir durablement aux jeunes chercheurs des perspectives de carrière plus attrayantes dans les Hautes Écoles universitaires,
- établir des procédures de validation des acquis pour l'ensemble des formations du système éducatif clôturées par un diplôme formel.

Dans le RES14, on peut lire que le SEFRI et la CDIP analyseront prochainement ce rapport national ; ils pourront ainsi examiner la situation actuelle par rapport aux objectifs fixés en 2011 et prendre des décisions en conséquence (CSRE, 2014, p. 8). Notons par ailleurs que seulement l'un des objectifs énoncés concerne la scolarité obligatoire.

3.3 Structure du rapport national sur l'éducation

Dans un souci de comparabilité au fil du temps, le RES14 reprend la même structure que le rapport précédent : un chapitre décrivant le cadre général dans lequel s'inscrit le système éducatif ; des chapitres organisés selon les différents niveaux et types de formation ; trois chapitres plus généraux sur les degrés du système éducatif qui contiennent des sujets communs aux différentes formations du même degré ; et un dernier chapitre dédié aux effets cumulatifs de l'éducation et de la formation. Les différents chapitres gardent également la même structure, c'est-à-dire qu'ils décrivent le contexte et les institutions propres à chaque niveau ou type de formation (avec deux exceptions) et évaluent la formation à l'aide des critères d'efficacité, d'efficience et d'équité, préalablement définis²¹.

²⁰ http://edudoc.ch/record/96059/files/erklaerung_30052011_f.pdf

²¹ Efficacité, efficience et équité sont les trois critères sous-jacents à la présentation des diverses thématiques. Ils sont définis de la manière suivante : « L'efficacité d'une action ou d'une mesure correspond au degré atteint dans la réalisation d'un but défini. Contrairement à l'efficience, l'efficacité n'est pas fonction des moyens déployés. » (CSRE, 2014, p. 16) « Le terme efficience se réfère au degré d'efficacité et de pertinence des actions entreprises en relation avec les moyens investis pour atteindre les buts fixés. Plus prosaïquement, il désigne le rapport entre les moyens injectés (*inputs*) dans un système et les résultats obtenus (*outputs*). » (CSRE, 2014, p. 18) « Le terme d'équité recouvre deux notions proches, mais distinctes : d'une part la volonté d'offrir à tous les mêmes opportunités et d'autre part celle de ne laisser personne au bord de la route. » (CSRE, 2014, p. 19)

3.4 Sources des données du rapport national sur l'éducation

Le RES14 comporte plus de 300 pages, contient 277 figures réparties de manière assez uniforme tout au long de l'ouvrage et traite 500 sujets de formation différents²². En plus des commentaires aux figures, d'autres informations sont utilisées pour étoffer l'analyse du système éducatif soit avec un apport théorique soit avec des exemples illustrant des cas particuliers. La majorité des données (Tableau 1) proviennent de l'OFS. Elles sont extraites des thèmes ou font partie des enquêtes de l'OFS comme par exemple la *Situation sociale et économique des étudiants*. Les recherches avec un échantillon représentatif de la Suisse, ou celles concernant un ou plusieurs cantons, constituent la deuxième source d'information. Pour tout sujet qui a trait aux comparaisons internationales, la source principale est l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Les autres informations proviennent du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de son Centre d'information et de documentation (IDES), du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Tableau 1 – Source des données du RES14

| Source des données ²³ | Nombre de figures ²⁴ |
|--|---------------------------------|
| Office fédéral de la statistique (OFS) | 157 |
| Autres sources issues de la statistique et de la recherche | 64 |
| Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), Eurostat et Eurostudent | 35 |
| Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) | 7 |
| Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et Centre d'information et de documentation (IDES) | 7 |
| Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) | 7 |

3.5 La Suisse romande dans le rapport national sur l'éducation

En analysant le RES14 de manière plus détaillée, l'on se rend compte qu'il est logiquement un outil de monitoring du système d'éducation en Suisse, en visant principalement les deux niveaux de l'Etat fédéraliste, à savoir la Confédération et les cantons. L'espace régional est à un niveau intermédiaire, entre les niveaux cantonal et national, et il est défini avant tout par un élément culturel, à savoir la langue de communication principale commune à cette aire géographique. La Suisse comporte trois régions linguistiques. De ce fait, les aspects qui se fondent et se définissent sur cette base linguistique, par exemple les plans d'études régionaux et les moyens d'enseignement préconisés dans le cadre du concordat Harmo²⁵, nécessitent la connaissance du contexte et des caractéristiques propres à chaque espace régional ainsi délimité.

Au vu des objectifs premiers du RES14, qui visent le monitoring au niveau national, il est évident que ce rapport ne peut pas être utilisé tel quel pour monitorer l'ERF, espace régional francophone de niveau intermédiaire. En effet, comme le montre le Tableau 2, la Suisse romande, ou une partie de celle-ci, est

²² Présentation du Prof. S. Wolter lors de la conférence de presse du 11.02.2014 à Berne, http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/bimo_pp_wolter_2014_f.pdf.

²³ Pour quelques figures, la source est double ; dans ces cas nous avons compté uniquement la première pour simplifier. Ces données reflètent donc uniquement un ordre de grandeur.

²⁴ Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux.

²⁵ http://edudoc.ch/record/24710/files/HarmoS_f.pdf

identifiable dans seulement 68 figures sur les 277²⁶. Les analyses que l'on pourrait faire seraient par conséquent très partielles.

La majorité de ces figures sont représentées par canton ou par établissement (quand cela concerne le degré tertiaire) et uniquement cinq font la distinction pour les cantons bilingues (et, qui plus est, de manière incomplète). La différenciation par région est également peu utilisée : seulement quatre figures, dont deux ne donnent pas de définition et deux autres ont des définitions différentes. De plus, quelques figures ont un caractère plus général et concernent autant l'ensemble de la Suisse que ses régions.

Tableau 2 – Figures²⁷ concernant l'ensemble ou une partie de la Suisse romande dans le RES14

| Type de division | Sources ²⁸ | | | | | | Total |
|---|-----------------------|------|----------|-----------------|-------|-------------------|-----------|
| | OFS | OCDE | CSRE | CDIP- IDES | SEFRI | Autres sources | |
| Par canton : | | | | | | | 58 |
| Tous les cantons romands | 22 | | | 4 | 1 | 4 | |
| Quelques cantons ²⁹ | | 3 | | | | 2 | |
| Avec différenciation pour les cantons bilingues | 3 ³⁰ | | | 2 ³¹ | | | |
| Par école (degré tertiaire) | 11 | | 3 | | 2 | 1 | |
| Par région : | | | | | | | 4 |
| « Suisse francophone » ³² | 1 | | | | | | |
| « Suisse romande » ³³ | 1 | | | | | | |
| « Région CDIP » ³⁴ | 1 | | | | | | |
| « Suisse latine » ³⁵ | | | | | | 1 | |
| Général³⁶ | 2 | | 1 | 1 | | 2 | 6 |

Certes, ce nombre limité de figures concernant la Suisse romande n'est pas dicté uniquement par un manque d'informations. Il s'agit avant tout d'un choix des auteurs du RES14 qui avaient pour objectif principal le monitoring de l'ensemble du pays. En effet, si l'on regarde, par exemple, les données de l'OFS, pour certaines figures qui sont représentées pour l'ensemble de la Suisse, l'on peut aisément

²⁶ Nous analysons principalement les figures présentées dans le RES14 car elles sont à la base de la plupart des commentaires qui se retrouvent dans le texte.

²⁷ Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux.

²⁸ Cf. Liste des abréviations.

²⁹ Dans deux figures, il s'agit du canton de Berne dans son ensemble ; une fois il y a les trois cantons bilingues dans leur ensemble, une fois Fribourg francophone, Vaud et Genève ; et dans la dernière figure il s'agit uniquement du canton de Vaud.

³⁰ Deux figures concernent les données PISA 2009 et dans l'une des deux manquent les informations pour le canton du Jura.

³¹ Dans une figure le Valais n'est pas différencié du point de vue linguistique.

³² La définition de Suisse francophone n'est pas spécifiée.

³³ La définition de Suisse romande n'est pas spécifiée, mais, s'agissant de données issues de PISA 2009, on peut supposer qu'elles concernent également les élèves des cantons bilingues.

³⁴ Les cantons sont regroupés en quatre catégories appelées « les quatre régions CDIP » telles que définies par l'OFS : Suisse romande et Tessin (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS) ; Nord-Ouest de la Suisse (BE, SO, BS, BL, AG) ; Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG) ; et Suisse Orientale (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG). Or, ces regroupements ne correspondent pas véritablement aux regroupements des conférences régionales de la CDIP (cf. chapitre 5.3).

³⁵ La définition de Suisse latine n'est pas spécifiée.

³⁶ Il s'agit de figures qui illustrent des cadres théoriques et qui concernent l'ensemble de la Suisse, cf. par exemple « Niveaux, acteurs et secteurs d'intervention des systèmes de formation cantonaux » (CSRE, 2014, p. 49).

obtenir aussi les tableaux correspondants spécifiés par canton ou par région³⁷ sur le site ou dans les publications (par exemple, les dépenses pour l'éducation, le taux de maturité ou le taux de chômage). Il n'en reste pas moins que, de la sorte, on aurait des informations sur les cantons qui forment l'ERF et non pas sur l'aire géographique exacte de cet espace délimité par le critère linguistique.

Rapport national sur l'éducation 2014 (RES14)

- Cadre: Constitution fédérale, art. 61a, al. 1: « La Confédération et les cantons veillent à la qualité et à la perméabilité de l'Espace suisse de la formation »
- But: assurer le monitoring, « instrument capital » pour la réalisation du mandat constitutionnel
- Prise en compte des six objectifs politiques nationaux énoncés dans la Déclaration politique, *Valorisation optimale des chances* (2011)
- Unités principales d'analyse: niveaux national et cantonal (et non pas niveau régional)
- Deuxième publication réalisée par le CSRE, après l'étude pilote
- Périodicité de quatre ans
- Plus de 300 pages avec 277 figures
- Les figures sont commentées et accompagnées d'un apport théorique et d'exemples illustrant des cas particuliers
- Pour les 15 thématiques traitées dans le RES14, 68 figures sur les 277 concernent au moins une partie de la Suisse romande
- Source principale des données: OFS

³⁷ Nous verrons par la suite les problèmes liés aux définitions des régions utilisées par l'OFS. Naturellement, il est toujours possible de demander directement à l'OFS les données par canton.

4. Dossiers IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF »

Le dossier annuel « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF » est à sa troisième version et la quatrième, qui concerne l'année 2014, est en cours de réalisation; sa publication est prévue pour le début de l'année 2015. Il faut rappeler que ces dossiers sont une compilation, et non pas une production, de données publiques issues de sources nationales et cantonales diverses. De ce fait, l'IRDP est dépendant des informations produites par d'autres institutions; en effet, il ne peut pas modifier le contenu et la présentation de celles déjà existantes.

4.1 Les premiers dossiers de l'IRDP

Les deux premières versions du dossier étaient conçues pour donner des informations à la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP-CSR), et être intégrées dans le rapport annuel rédigé par le secrétaire général de la CIIP que les membres de la CIP-CSR reçoivent chaque année. Ces dossiers répondaient donc en premier lieu aux besoins du rapport annuel de la CIIP à l'intention de la CIP-CSR³⁸. En effet, d'après l'article 20 de la CSR, le rapport sur les activités de la CIIP, rédigé par le secrétaire général, porte exclusivement sur l'état des travaux d'implémentation de chaque article de la CSR et est structuré justement à partir des articles de la CSR³⁹.

Par conséquent, les objectifs des deux premiers dossiers étaient de donner des informations essentiellement sur les articles de la CSR concernant la coopération obligatoire⁴⁰ en parallèle avec le rapport rédigé par le secrétaire général de la CIIP à l'intention de la CIP-CSR. En revanche, la présentation d'éléments concernant la coopération intercantonale non obligatoire⁴¹ était repoussée à une phase ultérieure.

Le premier dossier (portant sur l'année 2011) comptait 22 pages et 21 figures⁴² (IRDP, 2012), et le deuxième (concernant l'année 2012) comptait 43 pages et 37 figures (IRDP, 2013).

³⁸ La CIP-CSR doit préavisier le rapport annuel de la CIIP, les budgets et les comptes annuels, avant que ceux-ci ne soient portés à l'ordre du jour des parlements (art. 21, al. 2 CSR).

³⁹ Plus précisément, l'article 20 de la CSR stipule que « Les gouvernements soumettent chaque année aux parlements un rapport d'information, établi par le secrétaire général de la CIIP. Celui-ci porte sur :
a) l'exécution de la Convention;
b) le budget annuel et la planification financière pluriannuelle;
c) les comptes annuels de la CIIP ».

⁴⁰ La coopération intercantonale obligatoire (CSR, chapitre 2) porte sur les domaines de coopération découlant de l'Accord HarmoS (à savoir, le début de la scolarisation, la durée des degrés scolaires, les tests de référence sur la base des standards nationaux, le plan d'études, les moyens d'enseignement, les portfolios) et sur les domaines de la coopération régionale (c'est-à-dire la formation initiale et continue des enseignants, la formation des cadres scolaires, les épreuves romandes, les profils de connaissance / compétence).

⁴¹ Cela concerne la possibilité pour la CIIP d'élaborer des recommandations dans tous les domaines de l'instruction publique, de la formation et de l'éducation (CSR, art. 17).

⁴² Terme général qui désigne dans le cas présent également des graphiques et des tableaux.

4.2 Le dossier IRDP concernant l'année 2013

Suite à une demande de la CIP-CSR de disposer de plus d'informations⁴³ et suite aux propositions faites dans l'étude de faisabilité (Pagnossin & Armi, 2012), l'équipe de l'IRDP a décidé d'augmenter considérablement la troisième version du dossier, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, afin de tenir compte aussi de l'article 17 de la CSR concernant la coopération intercantonale non obligatoire⁴⁴. La version du dossier pour l'année 2013 compte 95 pages et 83 figures (Pagnossin, Matei, & Armi, 2014). Les documents informatifs et les indicateurs présentés apportent donc davantage d'informations sur l'ERF. Néanmoins, les auteurs ont été contraints à présenter dans ce dossier des informations sur les cantons qui constituent l'ERF et non pas sur l'ERF clairement défini comme aire géographique francophone. En effet, la seule délimitation qui permet de cerner l'ERF est la langue de scolarisation. Or, les informations sur les parties francophones des cantons bilingues sont peu nombreuses.

Une certaine contextualisation est apportée par la présence d'informations sur les aspects normatifs qui précèdent certaines données statistiques, cependant aucun commentaire n'accompagne cette publication. Seules les définitions et les remarques nécessaires à la lecture des figures présentées sont incluses dans ce dossier.

4.3 Structure du dossier IRDP concernant l'année 2013

Les 83 figures (cf. Annexes) du dossier IRDP – année 2013 sont réparties en neuf sections et 27 sous-sections. Après des informations plus générales sur le système scolaire romand et les institutions de formation, il y a des informations sur les élèves de la scolarité obligatoire et des données sur l'environnement pédagogique et sur l'organisation scolaire. Le cinquième chapitre est consacré aux informations sur les compétences et les évaluations⁴⁵, suivi par les chapitres sur le degré secondaire II, le degré tertiaire et le personnel enseignant au sens large. Le dossier se termine par des informations sur le niveau de formation de l'ensemble de la population en Suisse.

Comme l'IRDP est un service de la CIIP, les documents informatifs et les indicateurs de l'ERF retenus doivent couvrir en priorité le champ de la coopération intercantonale obligatoire, complétée par d'autres informations relatives à l'ERF, afin de mieux comprendre les défis et les enjeux en présence⁴⁶.

⁴³ La possibilité de disposer d'informations chiffrées a été expressément et clairement demandée par la CIP-CSR. En guise de commentaires à la série d'indicateurs sur le système éducatif à l'échelle romande fourni dans le cadre du rapport annuel 2012 que la CIIP adresse à la CIP-CSR, son Président M. Antoine Barde fait part du souhait de disposer dans le futur de davantage de données qualitatives et quantitatives afin de « faire apparaître clairement le paysage romand de la formation » (Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la CSR pour l'année 2012). (Souligné par les auteurs). <http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2013/seance-du-22-janvier-2013/rapport-annuel-2012-de-la-commission-interparlementaire-de-contrôle-de-la-convention-scolaire-romande/>

⁴⁴ La CIIP n'a émis aucune nouvelle recommandation à l'intention des cantons en 2013. Une journée de réflexion sur l'enseignement des langues étrangères a donné des résultats qui pourraient déboucher, à l'automne 2014, sur l'adoption par l'Assemblée plénière de la CIIP d'une recommandation à ce sujet (« Rapport CIIP à l'intention de la CIP-CSR – Année 2013 », 2014, p. 20, <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=726>).

⁴⁵ Les résultats de l'enquête PISA 2012 au niveau romand seront exploités et présentés à l'automne 2014. Si, dès 2015, des analyses cantonales (comme celles actuellement en cours pour les résultats de l'enquête 2012) des futures enquêtes PISA ne sont plus possibles faute de données pertinentes, il est envisageable d'analyser et de présenter seulement les données régionales issues de l'échantillon international des jeunes de 15 ans.

⁴⁶ De ce fait, il peut s'ensuivre la perception d'un déséquilibre au niveau thématique si l'on se réfère à l'ensemble des domaines de l'éducation et de la formation sur lesquels la CIIP peut formuler des recommandations non contraignantes adressées aux cantons, d'après l'article 17 de la CSR.

Tableau 3 – Sources des données du dossier IRDP – année 2013

| Sources des données | Nombre de figures |
|--|-------------------|
| Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et Centre d'information et de documentation IDEs | 30 |
| Office fédéral de la statistique (OFS) | 30 |
| Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP) | 8 |
| Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) | 3 |
| Consortium romand PISA-IRDP | 3 |
| Conseil académique des Hautes Écoles romandes (CAHR) | 3 |
| Formation en direction d'institutions de formation (FORDIF) | 3 |
| Services cantonaux responsables de la collecte des données | 3 |

Les données du dossier IRDP – année 2013 proviennent de différentes sources (Tableau 3) et plus particulièrement du Centre d'information et de documentation IDEs et de la CDIP ainsi que de l'OFS. Les services cantonaux responsables de la collecte des données⁴⁷ nous ont fourni les données sur les effectifs des élèves de la scolarité obligatoire, les effectifs des élèves étrangers ainsi que les effectifs des enseignants de la scolarité obligatoire selon une définition précise. Cela nous permet de présenter des données plus récentes par rapport à l'OFS et avec la prise en compte de la partie francophone des cantons bilingues. De plus, des données produites par d'autres équipes de l'IRDP, par la CIIP, par le consortium romand PISA-IRDP, par le CAHR et par la FORDIF, complètent l'éventail des sources de nos données.

4.4 La Suisse romande dans le RES14 et dans le dossier IRDP – année 2013

Avant de préciser les données que l'IRDP pourrait inclure dans sa nouvelle version du dossier – année 2014 à partir du RES14, il faut bien clarifier l'origine et les buts différents des deux documents. Alors que le RES14 est un rapport pour le monitoring de l'éducation en Suisse avec une présentation de différents sujets et des apports théoriques, le dossier annuel de l'IRDP n'est qu'une compilation de données publiques qui concernent l'ERF, présentées de manière schématique sans commentaires. Les principaux domaines d'analyse des deux rapports sont différents, la temporalité est différente ainsi que les ressources mises à disposition pour le réaliser.

En revanche, la démarche des deux documents est similaire: « (...) le rapport sur l'éducation doit réunir toutes les informations pertinentes qui permettent d'évaluer le système, mais (...) il n'a pas pour tâche d'entreprendre lui-même une telle évaluation et encore moins de proposer ou de recommander des mesures destinées à modifier le système éducatif. Le rapport sur l'éducation a pour objectif de constituer la meilleure compilation possible des connaissances actuelles afin de donner la possibilité à tous les acteurs d'évaluer le système éducatif suisse tel qu'il se présente aujourd'hui et de se faire une idée de ce qu'il sera demain. » (CSRE, 2014, p. 13)

⁴⁷ Ces services collaborent également indirectement en fournissant les données utilisées parfois par l'IRDP.

Afin de comparer les deux rapports, voici quelques précisions :

- Les deux documents présentent des informations regroupées avant tout selon la logique des types et niveaux de formation, même si le dossier IRDP introduit la logique thématique pour des sujets considérés comme particulièrement importants. Les critères d'efficacité, d'efficience et d'équité constituent la ligne directrice des présentations. La nature des dossiers IRDP, la forme des présentations schématiques des informations, chiffrées et non chiffrées, et les abondantes lacunes en matière d'informations intercantionales comparables ne permettent pas encore d'identifier de manière claire le même fil conducteur du RES14.
- Dans le dossier IRDP, et à l'exception du niveau de formation de l'ensemble de la population, il n'y a pas de données qui décrivent le contexte général (avec des thématiques telles que la démographie, la santé, la migration, la consommation de substances psychoactives, la délinquance, l'économie, etc.), ni de chapitre décrivant les effets cumulatifs de l'éducation et de la formation⁴⁸. Ce choix est dicté par les nombreuses lacunes en matière d'informations intercantionales comparables dans la plupart de ces domaines.
- L'IRDP a utilisé jusqu'à présent uniquement les données qui sont disponibles pour l'ensemble des cantons romands ; les informations issues de recherches concernant un ou deux cantons ont, par conséquent, été exclues du dossier afin de privilégier la comparabilité intercantonale. Par contre, de tels exemples figurent parfois dans le RES14.
- S'agissant d'un document annuel, nous avons préféré présenter, jusqu'à présent, surtout la situation à un moment donné plutôt que dans la perspective évolutive. Nous n'excluons pas d'ajouter dans le futur davantage d'informations portant sur les évolutions, du moins pour certaines données.
- Pour mieux caractériser l'ERF, nous présentons des prévisions par degré scolaire plutôt que des proportions dans la population globale.
- Certaines données sont présentées de manière différente de celles du RES14 : soit au niveau de la représentation (par exemple, une carte et non pas un tableau ou vice versa) soit par une échelle de mesure différente (par exemple, le temps d'enseignement annuel en minutes plutôt que le temps annuel moyen en heures).
- Pour certaines données, le dossier IRDP est plus détaillé (par exemple, pour les critères de promotion ou le temps d'enseignement) et pour d'autres le niveau de l'information est plus superficiel ou global⁴⁹.
- Le dossier IRDP – année 2013 présente des informations qui ne figurent pas dans le RES14 et vice versa (cf. Annexes).

⁴⁸ Le dernier chapitre du RES14 est à nouveau dédié aux effets cumulatifs de l'éducation et de la formation, « (...) l'adjectif cumulatif revêtant plusieurs sens. Premièrement, ce chapitre aborde l'influence produite par différents lieux d'apprentissage (scolaire et extrascolaire). Deuxièmement, il considère la formation comme l'ensemble des capacités acquises, qu'elles soient cognitives ou non cognitives. Troisièmement, il examine les effets cumulés de la formation sur toute une série de résultats indirects (*outcomes*), dont la santé, la satisfaction et le revenu. » (CSRE, 2014, p. 12) Des informations similaires ayant trait au niveau intercantonal font cruellement défaut.

⁴⁹ Par exemple, pour le degré secondaire II nous présentons la part en pour-cent des élèves de moins de 20 ans en 1^{re} année d'une formation certifiante pluriannuelle et le RES14 a des informations telles que la proportion des nouveaux contrats d'apprentissage avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) par rapport aux nouveaux contrats d'apprentissage pour le certificat fédéral de capacité (CFC). Ces dernières informations pourront figurer dans le dossier IRDP – année 2014, qui élargira davantage les thématiques présentées, notamment sur les degrés secondaire II et tertiaire.

La plupart de ces différences peut s'expliquer par les objectifs premiers du dossier IRDP, qui diffèrent des objectifs prioritaires du RES14, et par la phase de développement dans laquelle se trouve encore le dossier IRDP.

4.5 Des idées tirées du RES14 pour la version du dossier IRDP – année 2014

Dans le RES14, il y a, en principe, un certain nombre d'éléments qui pourraient être pris en considération⁵⁰ pour le dossier IRDP – année 2014. Naturellement, plusieurs informations contenues dans le dossier IRDP – année 2013 ne figurent pas dans le RES14, les buts étant différents. En élargissant le champ des informations présentées, il ne faudra néanmoins pas perdre de vue les objectifs principaux du dossier IRDP, veiller à sa cohérence d'ensemble et garder un certain équilibre entre les parties.

En analysant les données qui figurent dans le RES14 par rapport à notre objectif, il est possible de distinguer quatre types d'informations (cf. Annexes) :

1. informations déjà présentes dans le dossier IRDP – année 2013, y compris sous une autre forme de présentation ;
2. informations de niveau national ou global qui peuvent être incluses dans le dossier IRDP – année 2014 ;
3. informations concernant la Suisse romande ou les cantons romands qui pourront être incluses dans le dossier IRDP – année 2014 ;
4. informations qui, d'après les auteurs du dossier IRDP – année 2014, sont considérées soit comme trop spécifiques, soit comme peu pertinentes.

Finalement, il y a une quinzaine de figures du RES14 couvrant une dizaine de thématiques qui pourraient être ajoutées au dossier IRDP – année 2014. Environ 25 autres figures concernent la Suisse romande (en partie ou dans son ensemble), mais paraissent trop spécifiques pour le dossier en cours de réalisation. D'autres figures sont déjà présentes dans le dossier IRDP – année 2013 et peuvent figurer à nouveau dans le dossier suivant. De plus, comme mentionné ci-dessus, certaines données provenant de l'OFS et présentées pour l'ensemble de la Suisse sont également disponibles par canton.

Certaines figures des thématiques suivantes du RES14 pourraient éventuellement être ajoutées au dossier – année 2014 :

- a. Etat d'avancement des procédures d'adhésion au concordat HarmoS
- b. Finalité des standards nationaux de formation
- c. Degrés, acteurs et secteurs d'intervention des systèmes de formation cantonaux
- d. Eléments constitutifs du contrôle de la qualité des écoles et de l'enseignement
- e. Elèves du secondaire I selon le profil d'exigences et le canton
- f. Proportion des élèves fréquentant une école privée, par canton
- g. Aspects des dépenses en éducation
- h. Etudiants par Université et dans les filières de diplôme, Bachelor et Master
- i. Etudiants en formation professionnelle supérieure
- j. Aspects de la formation continue.

⁵⁰ Toutefois, le fait que ces informations pourraient être utilisées ne signifie pas forcément qu'elles seront automatiquement intégrées au dossier.

L'utilisation du RES14 dans les travaux de l'IRDP demeure également limitée dans le temps. Si le RES14 est, et restera, un ouvrage de référence, notre dossier est actuellement mis à jour chaque année ; nous présentons par conséquent des données plus récentes que celles contenues dans le RES14, en sacrifiant toutefois les aspects plus discursifs des commentaires.

4.6 Développements envisageables

Actuellement, l'équipe de l'IRDP réfléchit au développement du dossier en vue de l'améliorer en étudiant la possibilité d'ajouter d'autres informations et éventuellement des commentaires introductifs aux différents chapitres.

Néanmoins, avec les ressources actuelles et la temporalité des mises à jour des informations qui nous intéressent de la part de l'OFS et de l'IDES, le calendrier envisageable pour la rédaction d'un tel document comprenant également la vérification politique, avec les échéances officielles des instances de décision romandes, serait probablement allongé d'une année.

Nous distinguons trois types de commentaires ; pour les illustrer nous puisons des exemples dans le chapitre « Degré secondaire I » du RES14 :

1. Commentaire contextuel : ce type de commentaire vise à introduire les différents chapitres en apportant une certaine contextualisation et quelques informations supplémentaires telles que, par exemple, des ordonnances fédérales ou des lacunes dans les données pour une thématique particulière.
Exemple : « Le degré secondaire I vise à poursuivre la formation de base et à créer la disposition à se former la vie durant (CDIP, 1995). Il prépare également les élèves au degré secondaire II, c'est-à-dire, concrètement, à débiter un apprentissage en entreprise (formation duale) ou dans une école professionnelle à plein temps ou à poursuivre leurs études dans une filière de culture générale (gymnase, école de culture générale, etc.). » (CSRE, 2014, p. 88)
2. Commentaire descriptif : ce type de commentaire accompagne les figures en donnant une lecture de ces dernières. Dans ce cas, la comparaison entre cantons est presque toujours inévitable.
Exemple : « Au degré secondaire I, le temps d'enseignement moyen s'élève à environ 960 heures par année (figure 71). Il va de 886 heures, respectivement 857 heures – selon le profil d'exigences des filières – dans le canton de Nidwald à environ 1100 heures dans celui de Saint-Gall, ce qui représente un écart de plus de 200 heures » (CSRE, 2014, p. 90).
3. Commentaire analytique : ce type de commentaire englobe et dépasse le niveau descriptif en ajoutant des apports théoriques et en essayant d'amener des éléments explicatifs (quand cela est possible) aux données.
Exemple : « Au vu des écarts observés dans le temps d'enseignement (figure 71), on peut se demander si les élèves qui suivent davantage d'heures de cours obtiennent de meilleurs résultats. La comparaison des données recueillies pour différents pays dans le cadre de l'étude PISA 2006 ne révèle qu'un lien assez faible entre le temps d'enseignement effectif et les performances PISA (...). Cet effet modéré, constatable empiriquement, pourrait être dû au fait que, lorsque les écoles ont des objectifs donnés à atteindre, elles s'organisent en fonction du nombre d'heures de cours dont elles disposent. Marcotte et Hemelt (2008) ont montré, dans le cadre d'une étude empirique réalisée dans le Maryland, ce qui se passe si elles sont dans l'incapacité de le faire. » (CSRE, 2014, p. 92)

Dans une première étape, nous pourrions proposer des commentaires contextuels et descriptifs comme le fait l'IDES. En effet, le Centre d'information et de documentation de la CDIP, dans son enquête auprès des cantons, pour chaque thématique, en plus des « résultats détaillés », ajoute une partie appelée « contexte national » et une deuxième appelée « principaux résultats ». Voici un exemple pour le *Nombre de semaines d'école par an*⁵¹ : « Contexte national : Le temps total d'enseignement par an est défini par la durée des cours, le nombre de cours par semaine et le nombre de semaines d'école par an.

D'après le concordat sur la coordination scolaire de 1970 (concordat scolaire), la scolarité obligatoire compte au moins 38 semaines d'école pendant au moins 9 ans.

Principaux résultats : Pour la majorité des cantons, le nombre de semaines d'école par an oscille entre 38 et 39 sur l'ensemble des degrés ».

La réalisation d'un rapport conséquent sur l'éducation en Suisse romande similaire au RES14, qui introduit également les commentaires analytiques, requiert par contre une étude de faisabilité, basée sur un mandat officiel pour déterminer les ressources nécessaires. Une telle étude serait suivie d'un rapport pilote, comme cela a été le cas pour le RES14. Dès à présent, on peut affirmer que, vu la faible part d'informations sur les parties francophones des cantons bilingues, le texte ne peut porter essentiellement que sur les cantons qui font partie de l'ERF et non pas sur l'espace linguistique défini de manière plus précise. De plus, il est évident qu'une publication romande, analogue au RES14, ne pourrait paraître que tous les quatre ans, comme le RES14.

⁵¹ <http://www.edk.ch/dyn/15477.php> (consulté le 21.7.2014).

Les dossiers IRDP : caractéristiques générales

- Concernent les sept cantons faisant partie de l'ERF (quand l'information pour la partie francophone des cantons bilingues n'est pas disponible)
- Publication annuelle depuis 2012 (concernant l'année 2011)
- Quatrième publication, concernant l'année 2014, en cours de réalisation
- Compilation de données publiques sans commentaires
- Figures accompagnées uniquement par les définitions et les remarques nécessaires à leur lecture
- Evolution des thématiques et du nombre de figures présentées au fil des années

Le dossier IRDP – année 2013

- 95 pages et 83 figures
- 9 chapitres et 27 sous-chapitres
- Sources principales des données: OFS et CDIP-IDES
- Une certaine contextualisation implicite est apportée par des informations sur les aspects normatifs qui précèdent certaines données statistiques
- Priorité mise sur les documents informatifs et indicateurs couvrant le champ de la coopération intercantonale obligatoire de la CSR

Le dossier IRDP – année 2013 en comparaison avec le RES14

- Buts, champs d'analyse, temporalité et ressources différents
- Présentation des données disponibles pour l'ensemble des cantons romands
- Globalement pas de données décrivant le contexte général (comme la démographie, la santé, les migrations, etc.)
- Préférence pour une présentation de données annuelles plutôt que des évolutions
- Présentation des prévisions par degré scolaire
- Présentations différentes des mêmes données
- Niveau de détail souvent différent

Le dossier IRDP – année 2014

- Réflexion en cours en vue de son amélioration
- Reprise éventuelle d'une quinzaine de figures du RES14, couvrant une dizaine de thématiques
- Exclusion d'environ 25 autres figures du RES14 concernant l'ensemble ou une partie de la Suisse romande, car trop spécifiques ou peu pertinentes pour le type de dossier actuel

5. Pour une meilleure description et connaissance de l'ERF

Pour que l'ERF devienne une réalité décrite de manière précise et pour qu'un monitoring, par exemple, avec un rapport « L'éducation en Suisse romande » analogue au RES14 soit envisageable, il faudra encore un certain temps. En prenant en considération tous les rapports cantonaux et nationaux, ainsi que les dossiers IRDP, l'on peut avoir l'impression d'une certaine abondance d'informations; cependant elles couvrent également beaucoup de thématiques (tous les degrés scolaires, les institutions, les élèves, les enseignants, l'environnement, les compétences, etc.). Or, pour faire des analyses et en tirer des conclusions pertinentes pour le monitoring du système éducatif romand, il en faudrait bien plus, mais pas seulement. A notre avis, il serait nécessaire surtout de pouvoir augmenter le niveau de détail des informations présentées. Il faudrait également résoudre les problèmes méthodologiques déjà évoqués dans l'étude de faisabilité (Pagnossin & Armi, 2012, p. 15) tels que la distinction des informations sur les parties francophones des cantons bilingues⁵², les définitions de l'ERF et / ou de la région Suisse romande ainsi que le problème de la standardisation et de la fiabilité des données intercantionales.

De plus, étant donné qu'un indicateur est construit en fonction d'un but précis, il est très important de connaître les besoins des décideurs politiques pour pouvoir leur fournir des informations pertinentes qui puissent ainsi leur être utiles, et être utilisables pour le pilotage du système éducatif.

Comme le souligne M. Christoph Eymann, président de la CDIP, dans son discours prononcé à l'occasion de la conférence de presse du 11.2.2014 sur le RES14, les « responsables de la politique et de la planification de l'éducation sont régulièrement confrontés à des questions concernant le développement du système éducatif. Ils doivent pouvoir prendre des décisions en se fondant sur les connaissances actuelles. Ou ils doivent savoir que les connaissances actuelles ne sont pas suffisantes pour leur fournir une réponse. »⁵³

5.1 Standardisation des données intercantionales

Présenter une série de données intercantionales implique bien évidemment que toutes les données présentées pour chaque canton, prises singulièrement, soient définies et construites de manière identique et représentent exactement la même information.

Rappelons que chaque indicateur reflète une seule information précisée par sa définition et une dimension unique (ou l'une des composantes de cette dimension) du concept auquel il est rattaché.

Un indicateur de l'éducation a deux fonctions essentielles. Il doit :

- constituer un outil destiné à faciliter la communication entre les différents partenaires. à travers des informations valides, fiables, claires et compréhensibles, l'indicateur facilite le dialogue entre experts, décideurs politiques, acteurs de la société civile, etc. ;

⁵² Naturellement, des précisions sur les cantons bilingues sont souhaitées seulement pour des informations pertinentes ; par exemple, les données sur les dépenses ne peuvent pas être différenciées.

⁵³ http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/bimo_redebeitrag_eymann_2014_f.pdf

- être un instrument technique de pilotage des politiques éducatives. Il permet en effet de mesurer les caractéristiques d'un système éducatif, d'établir un diagnostic de sa situation actuelle et des tendances récentes, de formuler une politique éducative avec des objectifs quantitatifs précis et de mesurer les écarts par rapport aux objectifs fixés (Akpabie & Audinos, 2001).

Par ailleurs, la disponibilité des données cantonales est bien variable d'autant plus qu'elle répond premièrement à des besoins cantonaux (et probablement pas intercantonaux) et est dépendante des ressources engagées au niveau cantonal. De plus, certains cantons produisent, exploitent et publient beaucoup de données, d'autres moins.

Dans le cadre de l'amélioration de la standardisation, de la fiabilité des données cantonales, de leur comparabilité ainsi que du respect des particularités cantonales, il est souhaitable d'envisager la constitution de groupes de travail composés des responsables et des chercheurs chargés des statistiques cantonales (voir fédérales) au sein des offices compétents, des centres cantonaux de recherche, des Universités, des Hautes Écoles pédagogiques. Les échanges devraient porter sur la nécessité d'atteindre la dimension intercantonale tout en respectant les contraintes et les impératifs actuellement en œuvre lors de la production de certaines données au niveau cantonal. Ces échanges doivent être menés dans un souci d'efficacité et d'efficience. La possibilité de reconnaître les acquis et les lacunes dans l'information disponible, de moduler ainsi la production de données et d'informations nécessaires doit être le fruit d'une négociation intercantonale positive⁵⁴.

Une planification dans la création de données répond avant tout à une volonté politique dictée clairement par des besoins en informations non satisfaits; de la concertation entre experts autour des définitions à la collecte des données sur le terrain, voire à la publication des données ainsi produites, s'écoule un laps de temps qui peut être relativement long⁵⁵. La planification s'avère donc très importante.

La standardisation des données, au niveau suisse, est l'un des rôles essentiels et indispensables de l'OFS. Dans un souci permanent d'amélioration, un projet de modernisation des relevés dans le domaine de la formation (MEB)⁵⁶ a été lancé en 2004 en collaboration avec la CDIP et l'OFFT (aujourd'hui SEFRI). Ce projet, qui ne concerne pas les Hautes Écoles, a pour objectif d'avoir :

- des données individuelles avec le numéro AVS (NAVS13) comme identificateur des personnes ;
- le recours aux données du système administratif des écoles ;
- des livraisons par Internet et des corrections des données par le livreur ;
- un système intégré grâce à la liaison des relevés isolés ;
- un output permettant le pilotage du système de la formation.

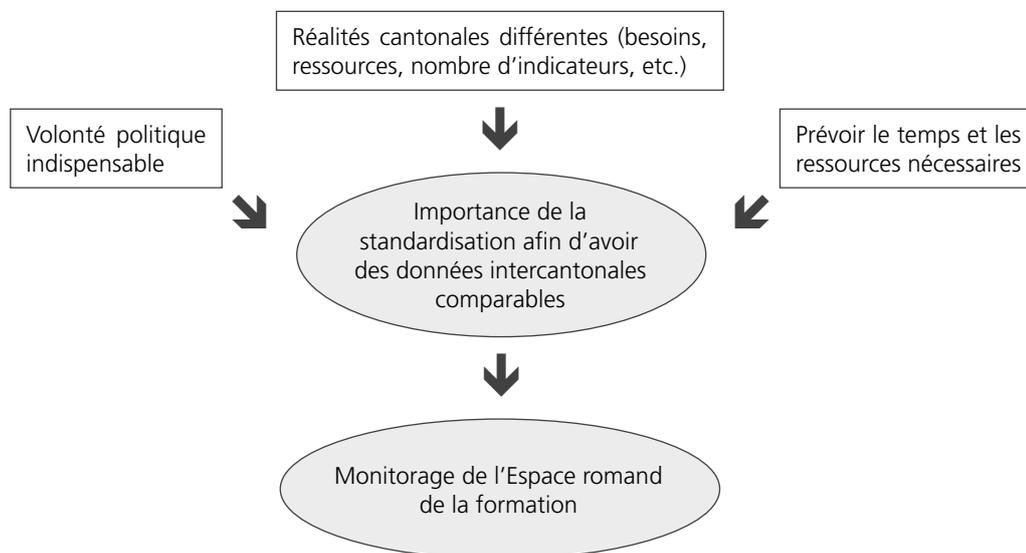
Tout cela permettra d'avoir une charge réduite pour les relevés modernisés, une meilleure qualité des données, un potentiel d'analyse augmenté, ainsi qu'une préparation aux exigences futures. De plus, plusieurs cantons ont profité de ce projet pour moderniser leurs infrastructures dans une vision plus globale. Cependant, la modernisation implique également un investissement de plusieurs millions de francs.

⁵⁴ Un exemple qui peut être cité est le récent rapport réalisé par le Service de la recherche en éducation (SRED) sur les taux de certification secondaire II (Jaunin & Le Roy-Zen Ruffinen, 2013), qui identifie les particularités et les lacunes d'informations disponibles et nécessaires aux décideurs dans le cadre restreint du canton de Genève par rapport aux impératifs de standardisation nationale. L'élargissement de la discussion de cette problématique aux autres cantons romands pourrait être envisageable sous l'égide d'une instance intercantonale, telle que l'IRDP.

⁵⁵ Par exemple, afin de pallier les importantes lacunes en matière d'informations chiffrées dans le domaine de la pédagogie spécialisée, un « groupe d'experts mis sur pied par la CDIP a élaboré des propositions visant à améliorer les données statistiques dans le domaine de la pédagogie spécialisée. (...) Les premières statistiques réalisées sur le modèle proposé devraient intervenir pour l'année scolaire 2013/2014 (publication en 2015). » (CDIP, *éducation.ch*, no 3, 4.11.2011, p. 4)

⁵⁶ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/10.parsys.52783.downloadList.5574.DownloadFile.tmp/mebfranais.pdf>

Le projet MEB pourrait donc avoir des répercussions positives en vue d'une standardisation des données intercantionales également au niveau romand, ou, du moins, préparer le terrain à une meilleure comparabilité des données qui nous intéressent.



5.2 Les cantons bilingues

Parmi les cantons de l'ERF, trois ont la spécificité d'être bilingues. Si l'on considère que le PER est l'outil de coordination principale de l'ERF, comme annoncé dans la Déclaration politique de la CIIP de 2005, uniquement les parties francophones de ces cantons bilingues sont incluses dans cet espace (par définition) francophone. Mais qu'est-ce qui est considéré comme francophone ?

Nous constatons que, au vu de ce qui précède, c'est l'espace dans lequel le PER et les moyens d'enseignement romands (MER) sont appliqués. C'est donc la langue d'enseignement à l'école qui devrait constituer le critère principal de délimitation de l'ERF. Par conséquent, ce critère est privilégié dès que possible dans les dossiers l'IRDP.

D'autres indicateurs peuvent être utiles d'après la situation visée, tels que la langue la plus fréquente dans la commune de domicile ou bien la langue parlée à la maison. On voit ici la difficulté de cerner un concept qui apparaît à première vue comme « évident ». Chacun se fait sa propre idée de cette définition sans s'imaginer que d'autres peuvent avoir une réponse différente tout aussi logique et pertinente, lorsqu'elle est appliquée à d'autres objets et contextes.

C'est quand on cherche à faire des comparaisons ou des analyses plus approfondies qu'on se rend compte d'un manque de données pour les parties francophones des cantons bilingues, mais également d'un manque de consensus quant à la définition de ce qui est considéré comme francophone, en oubliant de se référer aux documents officiels.

Les objectifs d'utilisation des données peuvent faire varier la définition nécessaire à leur production. Par exemple, lorsqu'on considère les élèves d'un canton, on pourrait avoir besoin de connaître les effectifs des élèves francophones, mais il serait aussi pertinent de connaître les effectifs d'élèves fréquentant des écoles internationales ou privées tout en étant sur le territoire d'un canton « romand / francophone ». Les définitions et les informations recherchées changent selon les besoins exprimés, mais les deux types de données sont, en principe, pertinents et dépendants du but poursuivi.

Prenons par exemple la clé de répartition entre les cantons: « La CIIP s'est aperçue un peu par hasard en 2004, au moment où les régions alémaniques ont voulu travailler ensemble et qu'il a fallu définir un budget commun, que le critère pour répartir la part que les cantons bilingues payaient dans la région Nord-Ouest n'appliquait pas le même taux de répartition que celui qu'ils payaient à la CIIP. Il y avait un facteur d'erreur qu'il a fallu corriger. Cela a été assez facile, en 2005, par le biais d'une décision du Comité de la CDIP, sur la base de la signature des trois Conseillers d'Etat, qui attestait du pourcentage d'enfants qui fréquentaient des classes francophones, respectivement des classes alémaniques. Jusqu'ici, les chiffres étaient basés sur les statistiques fédérales de 2000. Mais il y a eu depuis lors une évolution démographique, alors que l'OFS ne livre plus les mêmes données. Quand la statistique fédérale interroge sur la principale langue parlée à la maison et que l'on répond le serbo-croate, ceci n'indique pas si l'enfant d'une localité bilingue est en classe francophone ou alémanique. Après avoir examiné différentes méthodes, la CIIP s'en est remise, avec l'accord des trois Conseillers d'Etat concernés, au fait d'utiliser le nombre exact d'élèves de l'école obligatoire, jugé être la donnée la plus fiable et représentative. On applique donc désormais ce calcul qui a recueilli le consensus. » (« Rapport annuel 2013 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande⁵⁷ (CIP-CSR) », p. 3)

A notre avis, pour faire un monitoring de l'ERF, on ne peut pas se contenter des données concernant l'ensemble de chaque canton, en incluant ainsi les parties alémaniques des cantons bilingues; cette problématique nous semble encore plus évidente tout particulièrement pour la description et l'évaluation de thématiques cernées par le critère linguistique. Les chiffres ne représentent plus la même chose ou la même unité conceptuelle et, sans un degré de précision acceptable, toute analyse reste purement spéculative. Certes on peut le préciser dans les commentaires en rendant le lecteur attentif à ce problème, prendre toutes les précautions d'usage, mais est-ce un niveau de précision suffisant pour des activités de pilotage ?

Par exemple, si l'on veut analyser les attitudes, les comportements, les niveaux des performances, etc. des jeunes Romands, formés sur la base du PER, des MER romands ou des compétences vérifiées par les futures épreuves romandes communes (EPROCOM), et que l'on dispose de variables contextuelles qui couvrent l'ensemble des élèves francophones et germanophones des cantons bilingues, on obtiendra une analyse biaisée, car des éventuelles spécificités linguistiques ou culturelles des élèves germanophones pourront interférer avec des caractéristiques ou des explications contextuelles qui ne s'appliquent qu'aux jeunes francophones⁵⁸. L'unité d'analyse n'est pas la même; les populations analysées diffèrent et ne se recoupent pas. Le degré de précision recherché est donc un critère prépondérant pour parvenir à toute description et analyse pertinente.

Afin d'illustrer la nécessité de disposer d'informations précises dans la délimitation de l'ERF, voici un exemple (Tableau 4) des variations que l'on peut observer lorsque les cantons bilingues sont considérés dans leur totalité ou lorsque seulement la partie francophone est prise en considération : les écarts dans les nombres d'élèves pris en compte peuvent être importants.

Tableau 4 – Nombre d'élèves de la scolarité obligatoire (public et privé) y compris l'enseignement spécialisé (année scolaire 2009-2010), dans les trois cantons bilingues

| | Berne | Fribourg | Valais |
|------------------------------|-------|----------|--------|
| Partie francophone du canton | 7477 | 24645 | 23166 |
| Total du canton | 90347 | 31597 | 30733 |

Sources : IRDP (avec l'aide de l'OFS) pour les parties francophones et OFS (2011) pour le total (Pagnossin & Armi, 2012, p. 17).

⁵⁷ http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/GC_094_RC.pdf

⁵⁸ Rappelons par ailleurs que l'importance des spécificités linguistiques et culturelles des élèves est bien présente dans la Déclaration sur les finalités et les objectifs éducatifs de l'Ecole publique de la CIIP du 30 janvier 2003.

Comme précisé dans les remarques conclusives de l'étude de faisabilité de 2012, « la différenciation exacte des données concernant la partie francophone, par rapport à la partie alémanique, des cantons bilingues est dépendante avant tout de la volonté de précision exigée par les mandants, car elle est en principe réalisable. Par ailleurs, la différenciation des données selon les parties linguistiques des cantons bilingues pourrait même être à terme profitable à la région linguistique alémanique. Naturellement, la fiabilité et la comparabilité des données doit être assurée. » (Pagnossin & Armi, 2012, p. 33)

5.3 L'ERF et la région « Suisse romande »

On pourrait penser qu'en prenant la Suisse romande dans sa globalité, on pourrait éliminer ou atténuer le problème. Dans la réalité, ce n'est pas le cas. En plus des problèmes résultant de la définition et de la disponibilité des données pour les cantons bilingues, s'ajoute le problème de la définition de « Suisse romande ». Par exemple, comme vu plus haut, dans les figures du RES14, la Suisse romande apparaît quatre fois avec des définitions différentes, selon les sources.

Est-ce que l'ERF et la Suisse romande sont synonymes ? Pas toujours, car l'ERF est construit autour d'un objet précis : le PER.

De plus, à l'OFS, il y a deux types de définitions régionales et aucune n'est réellement représentative de l'ERF :

- a. dans le regroupement en « sept Grandes régions », les cantons sont également pris dans l'ensemble : Vaud, Valais et Genève forment la Région lémanique, et Berne, Fribourg, Neuchâtel et Jura avec Soleure forment la région Espace Mittelland⁵⁹ ;
- b. dans le regroupement selon « les quatre régions CDIP », en plus du fait que les cantons sont pris dans leur ensemble, le Tessin est comptabilisé avec la Suisse romande et le canton de Berne l'est avec le Nord-Ouest de la Suisse⁶⁰.

Or, ces regroupements ne correspondent pas exactement aux représentations cantonales dans les Conférences régionales de la CDIP, notamment pour les cantons bilingues. Par exemple, à la CIIP, le canton de Berne est aussi présent pour sa partie francophone.

Voici, pour rappel, la composition exacte des Conférences régionales de la CDIP⁶¹ :

1. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) : BE, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS
2. Deutschschweizer Erziehungsdirektorenkonferenz (D-EDK) : tous les cantons germanophones plus les cantons bilingues BE, FR, GR, VS
3. Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ) : LU, NW, OW, SZ, UR, ZG ;

⁵⁹ Plus précisément, la distinction « Grandes régions », dans certains tableaux fournis par l'OFS, est définie comme suit :

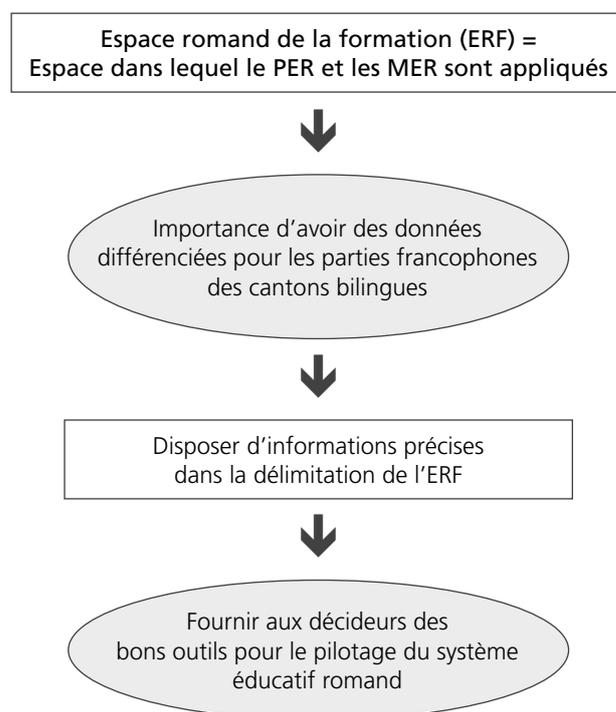
- Région lémanique : Vaud, Valais, Genève
- Espace Mittelland : Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura
- Suisse du Nord-Ouest : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie
- Zurich : Zurich
- Suisse Orientale : Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Appenzell Rh.-Int., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie
- Suisse Centrale : Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug
- Tessin : Tessin.

⁶⁰ D'après la définition des « quatre régions CDIP » de l'OFS, les cantons sont regroupés de la manière suivante : Suisse romande et Tessin (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS) ; Nord-Ouest de la Suisse (BE, SO, BS, BL, AG) ; Suisse Centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG) ; et Suisse Orientale (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG). Cf. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/11/def.html#resultstart>.

⁶¹ Cf. <http://www.edk.ch/dyn/14925.php> ou <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=803>.

4. Erziehungsdirektoren-Konferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost): AI, AR, GL, GR, SG, SH, SZ, TG, ZH und FL⁶²;
5. Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK): AG, BE, BL, BS, FR, LU, SO, VS.

Comme déjà précisé dans l'étude de faisabilité de 2012, nous sommes convaincus qu'à terme il faudra bien résoudre ce problème qui ne concerne pas seulement l'ERF mais également la Suisse alémanique pour la partie germanophone des cantons bilingues dans le cadre du monitoring et du pilotage des mêmes thèmes confiés aux instances régionales par le Concordat HarmoS, en particulier le Lehrplan21 et les moyens d'enseignement alémaniques. Or, cela ne peut se faire qu'avec une claire volonté politique ainsi qu'avec le concours de l'OFS et des autres institutions qui produisent les données.



5.4 Travaux en cours à l'IRDP

Actuellement, quand nous récoltons les données pour le dossier annuel auprès des cantons, concernant les effectifs des élèves, les effectifs d'élèves étrangers et les effectifs des enseignants, nous joignons la définition retenue pour chaque indicateur. Normalement, quand les définitions ne peuvent pas être respectées, les responsables statistiques cantonaux ajoutent des notes explicatives⁶³.

⁶² La Principauté du Liechtenstein dispose d'un siège consultatif.

⁶³ Avant la version définitive du dossier annuel, nous envoyons le document aux différents cantons afin qu'ils vérifient l'exactitude de leurs données. Par ce biais, en plus d'avoir des données vérifiées, nous rendons attentifs les différents services au fait que notre dossier est une compilation de données publiques, et que donc toute personne (politicien, scientifique, journaliste, parent, enseignant, etc.) peut également y avoir accès. D'où l'importance de fournir systématiquement des données les plus précises possible pour éviter tout désagrément. Il s'agit là d'une sensibilisation indirecte à la problématique de la standardisation et de la présentation des données intercantionales qui nous oblige à être de plus en plus vigilants.

Comme précisé plus haut, plusieurs données à notre avis importantes pour le monitoring de l'ERF sont aujourd'hui encore lacunaires (cf. par exemple : Pagnossin, 2002, 2010) :

- soit elles sont tout simplement inexistantes ;
- soit elles existent, mais ne sont pas comparables ;
- soit elles existent, mais ne sont pas encore exploitées au niveau intercantonal.

Dans les paragraphes suivants nous donnons quelques exemples de travaux en cours à l'IRDP ou de travaux envisageables.

Exemples des données issues de recherches

Etude de faisabilité « Profil des enseignants par discipline »

Les changements intervenus depuis la création des HEP et la consolidation de l'ERF ont également créé les prémices d'un « marché romand du travail » des enseignants. Dès lors, il est souhaitable de disposer de statistiques sur les enseignants romands avec des précisions concernant les branches enseignées. Rappelons par ailleurs que la formation initiale et continue des enseignants figure dans les articles 12 et 13 de la CSR.

Des études préliminaires ont été réalisées par la HEP-BEJUNE grâce à une enquête et à une étude ayant trait plutôt à des aspects administratifs du personnel enseignant (cf. par exemple : Melfi, 2012; Riat, Wentzel, & Melfi, 2012; Wentzel, Riat, & Melfi, 2011). Sur la base de ces travaux, il est envisagé de perfectionner les analyses afin d'étudier la possibilité de disposer d'un profil statistique des enseignants romands décliné principalement par rapport aux branches enseignées. Ces informations doivent permettre aux responsables politiques d'évaluer la situation (inter)cantonale par rapport à la problématique prioritaire des branches enseignées (par exemple, sur le plan de l'âge, du sexe, de la rémunération, du nombre d'enseignants par discipline, des perspectives de retraite, du nombre d'élèves par enseignant, etc.).

En collaboration avec un chercheur de la HEP-BEJUNE, les chercheurs de l'IRDP ont commencé à étudier la faisabilité d'un tel projet dans le but non seulement de collecter des informations qui ne sont pas disponibles actuellement, mais également de proposer l'uniformisation de la collecte des données dans les cantons romands afin d'atteindre les objectifs énoncés.

La première étape exploratoire de cette étude se concentre plus particulièrement sur l'espace BEJUNE, qui comprend les cantons de Berne francophone, du Jura et de Neuchâtel, non seulement parce que des études ont déjà été réalisées, mais aussi en raison des caractéristiques différentes des trois cantons concernés. Dans une deuxième phase, la généralisation de la démarche à d'autres cantons et à d'autres intervenants sera étendue.

Autres thématiques pouvant être explorées

Nous pourrions dès à présent souligner la nécessité de construction et de collecte d'informations et d'indicateurs revêtant un intérêt particulier, y compris au niveau national, dans les domaines suivants :

- les « décrocheurs » : jeunes quittant prématurément l'école aux divers degrés de la scolarité obligatoire et postobligatoire ;
- les mesures / solutions transitoires offertes et suivies par les jeunes en difficulté qui n'entrent pas directement dans le système de formation postobligatoire ;

- les caractéristiques des effectifs des écoles privées (versus publiques) dans les divers niveaux de la scolarité obligatoire et postobligatoire (et les implications sur les décisions de politique éducative);
- des informations sur les parents;
- des informations sur la préscolarité;
- l'identification et l'analyse du personnel non-enseignant dans le cadre scolaire (par exemple : les orientateurs, le personnel médico-social, etc.).

Naturellement, d'autres thématiques d'actualité pourront être envisagées et, le cas échéant, proposées de manière ponctuelle.

Nous voulons toutefois rendre les décideurs attentifs au fait que, même indépendamment des ressources allouées, « la construction et l'élaboration d'indicateurs demande du temps pour les réaliser; plusieurs mois peuvent s'écouler depuis la décision de disposer de certaines données jusqu'à la réalisation et à la présentation effectives. Il est donc important de prévoir bien à l'avance les données et les informations nécessaires en fonction des objectifs visés. » (Pagnossin & Armi, 2012, p. 33)

6. Conclusions et perspectives

La parution du rapport national sur l'éducation (RES14) (CSRE, 2014) nous a donné l'occasion de faire un état des lieux des informations documentaires et chiffrées disponibles pour le monitoring romand. Le présent document fait suite à la rédaction d'un premier rapport d'expertise (Pagnossin & Armi, 2012) sur la faisabilité d'un recueil d'informations à l'échelle romande, qui passait en revue également différents types de présentations envisageables. Après ce rapport, trois compilations de documents informatifs et d'indicateurs pour l'ERF ont été publiés par l'IRDP et un quatrième est actuellement en cours de réalisation.

Au chapitre 3 de ce rapport, nous avons décrit divers aspects du rapport national sur l'éducation en Suisse en nous focalisant principalement sur les données concernant la Suisse romande. Après cette analyse, nous arrivons à la conclusion qu'il ne suffit pas d'extrapoler ou d'extraire les données cantonales ou même nationales pour avoir un monitoring de l'ERF. Les descriptions faites au niveau suisse ne peuvent pas être simplement réduites à l'échelle romande car le rapport national n'est pas construit dans ce sens. Le RES14 reste un ouvrage de référence, à court terme pour les données et les exemples (à cause aussi de sa temporalité quadriennale), et à un peu plus long terme pour les sujets mis en avant ou le type d'analyse.

Dans le chapitre 4, nous avons présenté un historique de l'évolution des dossiers « Documents informatifs et indicateurs de l'ERF » et de leurs objectifs. Le dossier IRDP – année 2014, actuellement en préparation, contiendra quelques données supplémentaires par rapport au précédent, en développant par exemple des thématiques sur les degrés secondaire II et tertiaires, en reprenant également des éléments du RES14. A terme, nous envisageons la possibilité d'ajouter des commentaires succincts (contextuels et descriptifs) introduisant les différents chapitres. Il s'agira toutefois de quelques explications ou informations complémentaires, et non pas de véritables interprétations approfondies (commentaires analytiques) des phénomènes observés, telles qu'elles pourraient figurer dans un rapport romand sur l'éducation (du type du RES14).

Au chapitre 5, nous mettons en avant les difficultés, déjà évoquées dans l'étude de faisabilité IRDP (Pagnossin & Armi, 2012) et toujours bien présentes, concernant la construction et la définition de l'ERF, dans le cadre de son monitoring. Malgré un gros travail de standardisation des données mené par l'OFS au niveau national, des difficultés persistent toujours au niveau de la Suisse romande : notamment la difficulté de disposer de données intercantionales qui soient toujours comparables, les problèmes de définitions communes sur le plan intercantonal, ainsi qu'un manque d'informations différenciées pour les parties francophones des cantons bilingues. Dans ce chapitre, nous décrivons également les travaux en cours à l'IRDP afin d'améliorer la disponibilité de certaines données (avec ensuite le concours des entités productrices des données) ainsi que des exemples de thématiques qu'il serait intéressant d'explorer davantage.

En guise de conclusion, nous rappelons que, actuellement, au niveau romand, nous ne disposons que du dossier annuel IRDP. L'avantage de ce type de recueil est d'avoir des documents informatifs et des indicateurs romands mis à jour annuellement. Une version du dossier IRDP incluant quelques explications et des brefs commentaires serait également envisageable (probablement avec une temporalité bisannuelle), sans nécessiter une augmentation des ressources humaines et financières actuelles. De

notre point de vue, le dossier IRDP (avec ou sans commentaires) offre déjà un bon aperçu de l'éducation en Suisse romande, même si l'unité d'analyse pour les cantons bilingues est très souvent le canton entier et non pas sa partie francophone. Grâce à un tel dossier, il est aussi envisageable de fournir des informations sur des thématiques variées en anticipant des sujets, des préoccupations, des situations à (pré) venir. Au vu de l'évolution et du développement des dossiers IRDP, il est encore possible d'y inclure de nouvelles thématiques et données, y compris certaines qui figurent dans le RES14, même si, pour certains aspects, le dossier IRDP est mieux documenté pour la Suisse romande que le rapport national.

Que nous apprend le RES14 par rapport à l'ERF? Les objectifs du RES14 se placent soit au niveau national, soit au niveau cantonal. Par conséquent, le niveau intermédiaire régional est naturellement peu présent. La lecture qui peut être faite se situe sur des aspects nationaux ou cantonaux; les deux ne peuvent donner que des approximations de la réalité romande et donc des affirmations dont le niveau de précision pour des activités de monitoring romand (et encore plus de pilotage) est globalement faible. En revanche, le RES14 fournit quelques idées de thématiques et de données qui peuvent être ajoutées au prochain dossier IRDP, qui, au fil du temps, augmente les informations présentées.

Le problème du manque d'information pour les parties francophones des cantons bilingues est à notre avis crucial. Pour le monitoring (et le pilotage) de l'ERF, il est sans doute indispensable de le définir en tant qu'espace géographique délimité par le critère linguistique. En effet, des dimensions telles que l'explication, la récurrence, les causalités, les conséquences, la prévention, etc. d'un phénomène observé, nécessitent cette définition avant de procéder à toute analyse pertinente.

Faute de précision, certaines explications généralement admises peuvent être formulées en tant qu'hypothèses possibles aussi pour l'espace géographique romand, mais dans la plupart des cas elles ne seront pas confirmées. Et ceci est d'autant plus important que, d'après la Déclaration politique de la CIIP (2005), l'ERF se base et construit la coordination intercantonale sur le PER (et les MER), dont le critère principal d'identification est la langue de scolarisation des élèves.

Sans doute, la description du système représente la première étape, nécessaire, mais pas suffisante, en vue de son explication et de sa compréhension. Face à l'ampleur des changements en cours et aux réformes préconisées, une présentation statique et descriptive chiffrée d'un nombre restreint d'éléments ne sera vraisemblablement pas suffisante pour connaître avec précision le système éducatif romand et donner aux décideurs les outils pour le pilotage du système.

La définition des objectifs prioritaires de la part des décideurs et la réflexion sur la manière de produire, dans un laps de temps déterminé, les outils nécessaires pour y parvenir (dépendants aussi des ressources allouées) devraient être envisagées. Il s'agit également d'avoir une réponse sur le degré de précision et de développement des thématiques que les décideurs souhaitent avoir afin de disposer des outils nécessaires pour piloter le système. Ceci définira le type de dossier ou de rapport sur l'éducation romande à produire dans les années à venir. Le processus de standardisation des données est amorcé et un travail de sensibilisation à la production de données intercantionales comparables est en cours, mais beaucoup de travail reste à faire. Ceci est déjà valable pour une présentation schématique d'informations telles que celles contenues et présentées dans le dossier IRDP. L'éventuelle rédaction d'un rapport romand doit faire l'objet d'un mandat officiel auquel l'IRDP pourra répondre le cas échéant.

Conclusions

- Il ne suffit pas d'extraire les quelques données romandes du rapport national pour avoir les bons éléments nécessaires au monitoring du système éducatif romand.
- L'Espace romand de la formation (ERF) a le PER comme outil central de coordination (Déclaration politique CIIP 2005).
- Importance de définir l'ERF en tant qu'espace linguistique (pas toujours synonyme d'espace géographique) pour procéder à toute analyse pertinente.
- Actuellement, le dossier IRDP :
 - est un outil encore en évolution,
 - a l'avantage d'une mise à jour annuelle tout en donnant un premier et unique aperçu de l'éducation en Suisse romande.
- Problèmes principaux qui restent à résoudre :
 - la disponibilité de données intercantionales qui soient toujours comparables (standardisation, définitions communes, etc.),
 - le manque de données différenciées pour les parties francophones des cantons bilingues,
 - le manque de données suffisantes pour certaines thématiques.

Publication du dossier IRDP – Documents informatifs et indicateurs de l'ERF – année 2014



Développements envisageables :

- Définition des objectifs prioritaires de la part des décideurs
- Clarification du degré de précision et de développement des thématiques que les décideurs souhaitent avoir afin de piloter le système
- Réflexion sur la manière de produire les outils nécessaires (temporalité, ressources, etc.)



Trois types de publications envisageables dans le futur :

1. Dossier annuel IRDP sans commentaires
2. Dossier (év. bisannuel) IRDP avec des brefs commentaires contextuels et descriptifs
3. Rapport sur l'éducation en Suisse romande (quadriennal) précédé d'une étude de faisabilité et d'un rapport pilote

7. Références

- Akpabie, C. & Audinos, B. (2001). *Les principaux indicateurs de l'éducation*. Paris: SISED.
- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). (Ed.). (2006). *L'éducation en Suisse: rapport 2006*. Aarau: CSRE.
- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). (Ed.). (2010). *L'éducation en Suisse: rapport 2010*. Aarau: CSRE.
- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). (Ed.). (2014). *L'éducation en Suisse: rapport 2014*. Aarau: CSRE.
- Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP). (2012). *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation à l'attention de la commission interparlementaire romande: année 2011*. Neuchâtel: IRDP.
- Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP). (2013). *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation à l'attention de la commission interparlementaire romande: année 2012*. Neuchâtel: IRDP.
- Jaunin, A. & Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2013). *Taux de certification secondaire II: rapport de synthèse*. Genève: Service de la recherche en éducation (SRED).
- Melfi, G. (2012). Etre enseignant dans l'espace BEJUNE aujourd'hui: un portrait en chiffres. *Enjeux pédagogiques*, 20, 8-9.
- Pagnossin, E. (2002). *Inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et au Tessin (2000-2001)*. Neuchâtel: Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).
- Pagnossin, E. (2010). *La recherche suisse romande en éducation et en formation (2007-2009)*. Neuchâtel: Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP).
- Pagnossin, E. & Armi, F. (2012). *Indicateurs de l'Espace romand de la formation: étude de faisabilité*. Neuchâtel: Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP).
- Pagnossin, E., Matei, A. & Armi, F. (2014). *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation: année 2013*. Neuchâtel: Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDP).
- Riat, Ch., Wentzel, B. & Melfi, G. (2012). Quand les réformes et innovations interrogent l'attractivité du métier d'enseignant. In M. Giglio & S. Boéchat-Heer (Dir.), *Entre innovations et réformes dans la formation des enseignants* (pp. 137-152). Porrentruy: Haute école pédagogique BEJUNE.
- Wentzel, B., Riat, Ch. & Melfi, G. (2011). Attractivité de la profession enseignante et anticipation d'une pénurie annoncée. *Educateur*, 1, 16-18.

8. Annexes

8.1 Liste des figures¹ dans le RES14 concernant une partie ou l'ensemble de la Suisse romande

| Type de division | Numéro et titre de la figure du RES14 |
|--------------------------|---|
| Par canton : | |
| Tous les cantons romands | <p>F7 – Rapport de dépendance des jeunes par région (2010)</p> <p>F28 – État d'avancement des procédures d'adhésion au concordat HarmoS (2013)</p> <p>F35 – Evaluations cantonales en Suisse romande</p> <p>F39 – Proportion des élèves fréquentant une école privée, par canton (2010/2011)</p> <p>F41 – Répartition entre les cantons des places créées entre 2003 et 2012 au sein des structures d'accueil de jour dans le cadre du programme aide au financement</p> <p>F44 – Evolution des effectifs, degré préscolaire par canton (2011-2021)</p> <p>F45 – Evolution des effectifs, degré primaire 3H-8H (2011-2013 et 2013-2021)</p> <p>F49 – Temps d'enseignement annuel moyen en heures par canton, degré primaire 3H-8H (2011-2012)</p> <p>F51 – Critères de promotion par canton</p> <p>F59 – Dépenses annuelles des cantons et des communes (rémunération des enseignants uniquement) par élève du primaire (3e à 8e HarmoS), par canton (2010), exprimées sous forme d'écart par rapport à la moyenne (environ 9200 francs)</p> <p>F60 – Dépenses annuelles au titre de la rémunération des enseignants (au primaire ou 3e à 8e HarmoS) par élève, par canton et par indice des ressources, 2010</p> <p>F66 – Evolution des effectifs d'élèves dans le secondaire I, 2011-2017 et 2017-2021</p> <p>F69 – Système en vigueur dans les cantons au degré secondaire I, 2013</p> <p>F70 – Elèves du secondaire I selon le profil d'exigences et le canton, 2011/2012</p> <p>F79 – Dépenses d'éducation par élève, écart par rapport à la moyenne suisse, traitement des enseignants uniquement, 2010</p> <p>F80 – Dépenses d'éducation par élève et indice des ressources, traitement des enseignants uniquement, 2010</p> <p>F90 – Répartition des élèves selon le type d'école et le canton</p> <p>F102 – Proportion des nouveaux contrats d'apprentissage AFP par rapport aux nouveaux contrats d'apprentissage CFC, par canton, 2011</p> <p>F110 – Taux de réussite à l'examen de fin d'apprentissage par canton, 2011, et taux de maturités, 2009 → mais on ne voit pas les cantons</p> <p>F112 – Dépenses par contrat de formation initiale en fonction de l'accent mis sur l'apprentissage (dual) en cours d'emploi, par canton, 2011</p> <p>F119 – Taux de maturités gymnasiales par canton, 2004 et 2011</p> <p>F124 – Proportion des diverses options spécifiques, par canton, 2010/2011</p> <p>F125 – Procédures d'admission dans les cursus court de la filière gymnasiale</p> <p>F134 – Dépenses moyennes de formation par bachelier ou bachelière, par canton, 2007</p> <p>F135 – Dépenses consacrées à la formation gymnasiale et durée annuelle d'enseignement, par canton, 2011/2012</p> <p>F136 – Départs précoces du gymnase par canton (moyenne de huit cycles)</p> <p>F140 – Répartition géographique des ECG</p> <p>F210 – Evolution prévue des départs à la retraite dans les cantons (degrés préscolaire et primaire), 2011-2020</p> <p>F212 – Postes à taux fortement réduit: proportion d'enseignants travaillant à moins de 50%, 2011</p> <p>F234 – Proportion d'enseignants étrangers par canton en 2011, tous degrés confondus</p> <p>F239 – Nombre d'étudiants en formation professionnelle supérieure en proportion de l'effectif des apprentis en formation professionnelle initiale, par canton, 2012</p> |

¹ Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux.

| | |
|---|---|
| Quelques cantons romands | <p>F36 – Degré d'avancement de l'évaluation externe des écoles en Suisse alémanique et dans la principauté du Liechtenstein (→ BE, FR, VS)</p> <p>F50 – Leçons obligatoires et temps de travail annuel des enseignants dans une sélection de cantons et de pays (→ BE)</p> <p>F56 – Part des jeunes montrant un niveau de compétences de base dans la filière à exigences élémentaires (PISA 2009) (→ BE)</p> <p>F73 – Résultats PISA pour la lecture : proportion d'élèves ayant un niveau de compétences faible (niveau ≤ 1) (→ FR-fr, VD, GE)</p> <p>F77 – Projet Case management : pourcentage de jeunes dans les différentes formations (→ VD)</p> |
| Avec différenciation pour les cantons bilingues | <p>F47 – Ordre d'introduction des langues étrangères dans les cantons et les régions</p> <p>F71 – Temps d'enseignement moyen par an, en heures, au degré secondaire I, 2012/2013 (→ VS est pris dans son ensemble)</p> <p>F83 – Compétences en lecture (PISA 2009) et nombre d'heures d'enseignement dans la langue de scolarisation, de la 7^e à la 9^e (9^h à 11^h) (→ manque JU)</p> <p>F88 – Compétences en lecture et influence de l'origine sociale sur la performance selon le canton, PISA 2009</p> <p>F121 – Corrélation entre le taux de maturités et le taux des meilleurs et des moins bons élèves ayant recours à un enseignement d'appui, par canton</p> |
| Par école (degré tertiaire) | <p>F166 – Nombre d'étudiants par Université, 2012/2013</p> <p>F174 – Taxes annuelles des Hautes Écoles universitaires, 2013</p> <p>F181 – Indice du taux d'actifs occupés : écart par rapport à la moyenne, 2011</p> <p>F186 – Dépenses et taux d'actifs occupés en sciences économiques, 2006-2010</p> <p>F188 – Indice de l'égalité hommes-femmes : écart de la proportion de professeures par rapport à la moyenne, 2011</p> <p>F191 – Nombre d'étudiants dans les filières diplôme, bachelor et master, 2012</p> <p>F198 – Taxes d'études par semestre, 2012</p> <p>F204 – Indice des dépenses annuelles par étudiant en équivalent plein temps, 2011, corrigé des variations entre domaines d'études</p> <p>F207 – Indice de la proportion de femmes dans les corps professoraux, 2011, corrigé des variations entre les domaines d'études</p> <p>F216 – Étudiants suivant un cursus pédagogique, 2012</p> <p>F217 – Evolution des parts de marché des HEP suisses dans les domaines préscolaire et primaire, 2006-2011</p> <p>F218 – Proportion de diplômés HEP domiciliés dans d'autres cantons ou régions avant le début de leurs études, 2011</p> <p>F219 – Catégories de diplômes pour les degrés préscolaire et primaire, 2013</p> <p>F220 – Proportion dévolue à la pratique dans le cursus global de la formation à l'enseignement au degré primaire, 2013</p> <p>F221 – Formation aux diverses disciplines dans le cursus secondaire I, 2013</p> <p>F222 – Étudiants en HEP en section préscolaire et primaire selon le titre ou le certificat préalable, 2011/2012</p> <p>F228 – Frais d'exploitation des HEP par domaine de prestations, 2011</p> |
| Par région : | |
| Suisse francophone | F139 – Proportion d'élèves ECG au niveau secondaire II, 1999-2010 |
| Suisse romande | F84 – Elèves plus jeunes et plus âgés que l'âge de fin de scolarité lors de l'enquête PISA 2009 |
| Suisse romande | F84 – Elèves plus jeunes et plus âgés que l'âge de fin de scolarité lors de l'enquête PISA 2009 |
| Région CDIP | F213 – Evolution attendue des besoins annuel en personnel enseignant, 2012-2020, indexé (2012=100), école obligatoire, selon régions CDIP |
| Suisse latine | F120 – Perception du taux actuel de maturités en Suisse alémanique et en Suisse latine |
| Général | <p>F29 – Finalité des standards nationaux de formation (2011)</p> <p>F33 – Niveaux, acteurs et secteurs d'intervention des systèmes de formation cantonaux (fortement simplifié)</p> <p>F34 – Éléments constitutifs du contrôle de la qualité des écoles et de l'enseignement</p> <p>F236 – Filières de la formation professionnelle supérieure en Suisse</p> <p>F256 – Prestataires de formation continue professionnelle</p> <p>F259 – Thèmes de la formation continue, 2011</p> |

8.2 Liste des figures² du dossier IRDP – année 2013

Figure 1.1.1 – Présentation schématisée du système scolaire (scolarité obligatoire) des cantons romands avant et après l'implémentation du Concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR)

Tableau 1.1.2 – Durée du degré primaire et du degré secondaire I (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.3 – Modèles structurels du degré secondaire I (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.4.a – Promotions au degré supérieur (instances consultées) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.4.b – Promotions au degré supérieur (compétence décisionnelle) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.5.a – Passages au degré supérieur (instances consultées) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.5.b – Passages au degré supérieur (compétence décisionnelle) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.1.5.c – Passages au degré supérieur (critères) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 1.2.1.a – Calendrier d'introduction du PER dans les cantons selon le cycle et les années scolaires

Tableau 1.2.1.b – Introduction du PER pour chaque canton selon les années scolaires

Figure 1.2.2 – Les entrées du projet global de formation de l'élève dans le plan d'études romand (PER)

Tableau 2.1 – Nombre d'institutions de formation de l'école obligatoire, selon le statut et le canton (année scolaire 2011-2012)

Tableau 2.2 – Nombre d'institutions de formation du degré secondaire II, selon le statut et le canton (année scolaire 2011-2012)

Tableau 2.3 – Nombre d'institutions de formation du degré tertiaire et d'un degré indéfini, selon le statut et le canton (année scolaire 2011-2012)

Tableau 3.1 – Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire y compris l'enseignement spécialisé par canton (année scolaire 2012-2013) – enseignement public et privé

Tableau 3.2 – Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire (année scolaire 2012-2013) – enseignement public et privé

Graphique 3.3.a – Prévisions des effectifs des élèves dans le degré préscolaire pour la période 2013 – 2022 (enseignement public et privé subventionné), par canton

Graphique 3.3.b – Prévisions des effectifs des élèves dans le degré primaire pour la période 2013 – 2022 (enseignement public, privé subventionné et privé non subventionné), par canton

Graphique 3.3.c – Prévisions des effectifs des élèves dans le degré secondaire I pour la période 2013 – 2022 (enseignement public, privé subventionné et privé non subventionné), par canton

Graphique 3.3.d – Prévisions du nombre d'élèves sortants de 11^e année pour la période 2013 – 2022 (enseignement public et privé), par canton

Tableau 4.1.1 – Durée des leçons / périodes / cours (en minutes) selon le degré scolaire et le canton (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.1.2 – Temps d'enseignement officiel obligatoire (en minutes) dont bénéficie l'élève à l'école par degré (année scolaire 2012-2013) – enseignement public

Tableau 4.1.3.a – Temps de travail des enseignants – Education préscolaire (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.1.3.b – Temps de travail des enseignants – Enseignement primaire (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.1.3.c – Temps de travail des enseignants – Degré secondaire I (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.2.1 – Proportion d'écoles qui proposent un horaire bloc (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.2.2 – Proportion d'écoles qui proposent un horaire continu (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.2.3 – Proportion d'écoles accueillant les élèves pendant la pause de midi (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.2.4 – Autres structures de jour que la pause de midi et l'horaire continu (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.3 – Taux d'encadrement des élèves de l'école obligatoire selon le canton de scolarisation (années scolaires 2009-2010 et 2011-2012)

Tableau 4.4.1.a – Aspects normatifs sur les effectifs des classes (norme) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.4.1.b – Aspects normatifs sur les effectifs des classes (effectifs minimum) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.4.1.c – Aspects normatifs sur les effectifs des classes (effectifs maximum) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.4.2 – Taille moyenne des classes dans la scolarité obligatoire selon le canton de scolarisation (année scolaire 2009-2010) – Nombre moyen d'élèves par classe dans les institutions publiques

Tableau 4.5 – Hétérogénéité culturelle des classes au sein de l'école obligatoire selon le canton et le degré d'ensei-

² Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux.

gnement (année scolaire 2009-2010) – Part en pour-cent des classes très hétérogènes de chaque canton et degré d'enseignement

Tableau 4.6.1 – Mesures de pédagogie spécialisée (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.2.a – Soutien intégratif (normes) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.2.b – Soutien intégratif (étendue minimale) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.2.c – Soutien intégratif (étendue maximale) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.3.a – Droit au soutien destiné aux élèves / étudiants allophones (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.3.b – Etendue des offres de soutien destiné aux élèves / étudiants allophones (année scolaire 2012-2013)

Tableau 4.6.4 – Mesures destinées aux élèves / étudiants particulièrement doués (année scolaire 2012-2013)

Figure 5.1.a – Première langue étrangère enseignée à l'école obligatoire en Suisse (année scolaire 2012-2013)

Figure 5.1.b – Deuxième langue étrangère enseignée à l'école obligatoire en Suisse (année scolaire 2012-2013)

Tableau 5.2 – Proportion d'écoles où les portfolios des langues sont utilisés (année scolaire 2012-2013)

Tableau 5.3.1 – Evaluation des élèves – bulletin scolaire avec notes ou rapport d'évaluation sans notes (degrés primaire et secondaire I) (année scolaire 2012-2013)

Tableau 5.3.2 – Autres modalités d'évaluation (1^e-9^e année de scolarisation / degré primaire – degré secondaire II)

Figure 5.3.3 – Examens de fin de scolarité obligatoire

Tableau 5.3.4 – Panorama des épreuves et des évaluations cantonales dans l'enseignement public (année scolaire 2012-2013)

Tableau 5.3.5.a – Enquêtes PISA – Performances des élèves en littérature (compréhension de l'écrit) – Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11th)

Tableau 5.3.5.b – Enquêtes PISA – Performances des élèves en mathématiques (culture mathématique) – Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11th)

Tableau 5.3.5.c – Enquêtes PISA – Performances des élèves en sciences (culture scientifique) – Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11th)

Figure 5.3.6 – Evaluation des compétences fondamentales : calendrier, années scolaires et disciplines

Tableau 6.1 – Transition immédiate vers le secondaire II selon le canton de scolarisation, en 2011 – Part en pour-cent des élèves en dernière année du degré secondaire I l'année précédente, qui commence immédiatement une formation postobligatoire (taux estimés)

Tableau 6.2 – Formation professionnelle et formation générale au degré secondaire II selon le canton de résidence, en 2011 – Part en pour-cent des élèves de moins de 20 ans en 1^e année d'une formation certifiante pluriannuelle

Tableau 6.3a – Taux de maturités selon le type de maturité et le canton, en 2012 – Part en pour-cent de la population dans l'âge typique d'obtenir un certificat de maturité

Graphique 6.4.a – Prévisions des effectifs des élèves de 1^e année en formation professionnelle initiale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.b – Prévisions des effectifs des élèves de 1^e année dans les écoles de maturité gymnasiale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.c – Prévisions des effectifs des élèves de 1^e année dans les écoles de culture générale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.d – Prévisions des effectifs des élèves en formation professionnelle initiale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.e – Prévisions des effectifs des élèves dans des écoles de maturité gymnasiale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.f – Prévisions des effectifs des élèves dans des écoles de culture générale, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 6.4.g – Prévisions des effectifs des élèves dans les formations transitoires, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 7.1 – Taux d'entrées au niveau Bachelor, licence ou diplôme selon le type de Haute Ecole, en pourcentage (année académique 2012-2013)

Graphique 7.2 – Taux de diplômes des Hautes Écoles aux niveaux licence / diplôme et Bachelor selon le type de Haute Ecole et le canton de domicile, en 2012

Tableau 7.3.a – Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire

Tableau 7.3.b – Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I et / ou le degré secondaire II

Tableau 7.3.c – Diplôme de pédagogie spécialisée

Tableau 8.1 – Instances chargées d'engager le corps enseignant (année scolaire 2012-2013)

Tableau 8.2.1 – Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire (écoles publiques), pourcentages de femmes et postes équivalents plein temps (année scolaire 2012-2013)

Graphique 8.2.2.a – Prévisions du nombre d'enseignants, au degré primaire, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 8.2.2.b – Prévisions de la proportion d'enseignants de 50 ans ou plus, au degré primaire, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 8.2.2.c – Prévisions du nombre des départs à la retraite d'enseignants de plus de 55 ans, au degré primaire, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 8.2.2.d – Prévisions du nombre d'enseignants, au degré secondaire I, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 8.2.2.e – Prévisions de la proportion d'enseignants de 50 ans ou plus, au degré secondaire I, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Graphique 8.2.2.f – Prévisions du nombre des départs à la retraite d'enseignants de plus de 55 ans, au degré secondaire I, par canton (scénario « référence » 2013-2022)

Tableau 8.2.3 – Instances responsables de l'évaluation du corps enseignant (année scolaire 2012-2013)

Tableau 8.2.4 – Modalités d'évaluation du corps enseignant (année scolaire 2012-2013)

Tableau 8.3.a – Provenance des participants, en pourcentage, selon le canton (dès 2010)

Tableau 8.3.b – Provenance des participants, en pourcentage, selon le degré du système éducatif

Tableau 8.3.c – Provenance des participants, en pourcentage, selon la fonction

Graphique 9 – Niveau de formation de la population selon le canton, en 2012. Part en pour-cent de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans, selon la plus haute formation achevée

Liste des abréviations

- CAHR: Conseil académique des Hautes Écoles romandes
- CDIP: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CIIP: Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
- CIP-CSR: Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande
- CSR: Convention scolaire romande
- CSRE: Centre suisse de coordination de la recherche en éducation
- DFE: Département fédéral de l'économie (jusqu'au 31 décembre 2012)
- DFER: Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (dès le 1^{er} janvier 2013)
- DFI: Département fédéral de l'intérieur
- Dossier IRDP: Dossier annuel « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation »
- EPROCOT: Épreuves romandes communes
- ERF: Espace romand de la formation
- Figure: Terme général qui désigne dans ce document également des graphiques et des tableaux
- FORDIF: Formation en Direction d'Institutions de Formation
- FORS: Swiss Centre of Expertise in the Social Sciences
- HARMOS: Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
- HEP: Haute Ecole pédagogique
- IDES: Centre d'information et de documentation de la CDIP
- IRDP: Institut de recherche et de documentation pédagogique
- MEB: Modernisation de la statistique de la formation de l'OFS
- MER: Moyens d'enseignement romands
- OCDE: Organisation de Coopération et de développement économique
- OFFT: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (jusqu'au 31 décembre 2012)
- OFS: Office fédéral de la statistique
- PER: Plan d'études romand
- PISA: Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
- RES14: « L'éducation en Suisse – Rapport 2014 »
- SEFRI: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (dès le 1^{er} janvier 2013)
- SER: Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (jusqu'au 31 décembre 2012)
- SRED: Service de la recherche en éducation
- URSP: Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques

Le présent document a pour objectif de faire le point sur la disponibilité des outils nécessaires au monitoring de l'éducation à l'échelle romande. Pour ce faire, nous analysons le rapport « L'éducation en Suisse. Rapport 2014 » du point de vue de la Suisse romande, ainsi que les dossiers IRDP « Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation ». Des difficultés telles que la standardisation des définitions et des données intercantionales, ainsi que la différenciation dans les cantons bilingues seront également abordées. Les conclusions mettent en évidence les lacunes et les problèmes qui restent à résoudre pour avoir des données nécessaires et suffisantes pour le processus de monitoring de l'Espace romand de la formation.

